

OFIS SECURITY SYSTEMS

Kello VISIOX7

La Gestion des Temps de Présence

Optimiser la Gestion des Ressources pour gagner en productivité

Tel: 01 600 0000

PNR : 319, Avenue Charles De Gaulle
BZV : 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.net

N° 3623 du Mardi 6 Septembre 2016 - 64^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -

CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Rentrée politique de l'U.m.p (Union pour un mouvement populaire)

Donner au président de la République, une majorité confortable en 2017



Digne Elvis Tsalissan-Okombi. (P.6)

Point de presse de Ghys Fortuné Dombé-Bemba, directeur de publication de Talassa

«Le reproche formulé à Monsieur Ghys Fortuné Dombé-Bemba ressemble à un coup de poing dans une mousse de savon»

(P.12)

Mouvement mondial Sun (Mouvement scaling up nutrition)

Le Congo reste affecté par le caractère chronique de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

(P.5)

Fin des éliminatoires de la CAN-Gabon 2017

L'honneur sauvé des Diables-Rouges

(P.14)

Visite de travail du chef de l'Etat à Kinshasa

Denis Sassou Nguesso appuie le dialogue politique national en R.D Congo

Il a reçu quelques acteurs politiques de la RDC dont Étienne Tshisekedi. (Ph. d'archives) (P.3)



Coopération Congo-Chine

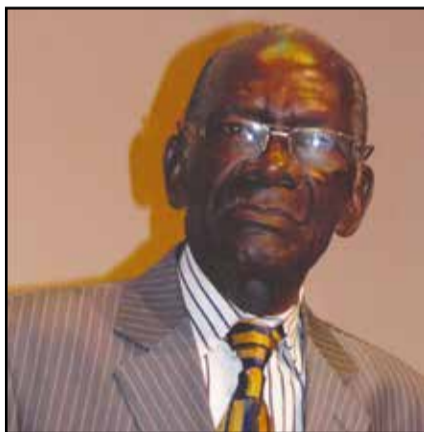


«Opération lumière» à Brazzaville: une campagne gratuite de chirurgie de la cataracte

500 patients vont être opérés de la cataracte. (P.3)

Orchestre «Bantous de la capitale»

Célio Kouka inhumé, après le grand hommage de la République (P.12)



Editorial

Alternance démocratique: l'Afrique centrale est-elle maudite? (P.3)

OKEN PALACE HOTEL
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où!
A partir de 25.000 Fcfa

OKEN PALACE HOTEL

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 . 05 513 13 73 . 06 642 42 89

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CONSEIL NATIONAL
DE LUTTE CONTRE LE SIDA

SECRETARIAT EXECUTIF PERMANENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès



AVIS DE VACANCE DE POSTE

A. Contexte et justification
La République du Congo a signé avec le Fonds Mondial un accord de don n° COG-H-SEP/CNLS, pour la mise en œuvre du projet «Investir pour un impact contre la tuberculose et le VIH/sida au Congo», qui est mis en œuvre dans la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2017.
Le but du programme est de réduire le taux de mortalité du VIH par la réduction des nouvelles infections chez les populations clés et la population en général et aussi par le biais de la réduction de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

Le Secrétariat Exécutif Permanent du Conseil National de Lutte Contre le Sida (SEP/CNLS), un des trois bénéficiaires principaux de ce projet, alloue une partie du financement aux services de consultants, lui permettant de renforcer son équipe de gestion et celles des sous bénéficiaires qui travaillent dans le cadre de ce projet.
A cet effet, le SEP/CNLS procède au recrutement d'un consultant qui occupera le poste de Chargé des programmes.

Profil de Poste:
- Nationalité congolaise (RoC)
- Niveau d'étude : Diplôme universitaire de Bac + 4 en sciences de la santé (médecine, santé publique, administration de la santé), en statistique, en sciences humaines, ou en sciences de gestion ;
- Langue : Maîtrise parfaite du français ;
- Expérience exigée : au moins 3 ans dans la gestion des projets/programmes de santé, bonne connaissance du fonctionnement des structures de santé ;
- Bonne connaissance de l'outil informatique et des principaux logiciels ;
- Spécificité: l'expérience dans les projets Fonds Mondial est un atout, expérience en gestion axée sur les résultats,
- Qualités requises: disponibilité à entreprendre de fréquents déplacements dans les différents départements du pays, aptitude à communiquer, à travailler en équipe et sous pression, esprit d'analyse et de synthèse, bonne moralité.

B. Constitution du dossier de candidature
Le dossier devra contenir obligatoirement les pièces ci-après :
- une lettre de motivation adressée à la Secrétaire Exécutive du Conseil National de lutte contre le sida en précisant le poste retenu; - un curriculum vitae récent; - coordonnées de deux personnes références; - des copies des diplômes obtenus;
- les documents justifiant l'expérience professionnelle; - une copie d'acte de naissance; - un casier judiciaire; - un certificat de nationalité.
NB: les candidatures féminines sont vivement encouragées

C. Processus de recrutement
Le recrutement se fera conformément aux dispositions du manuel des procédures du SEP/CNLS : (i) une présélection sur dossier, (ii) un test écrit et (iii) un entretien devant la commission de recrutement.

D. Dépôt du dossier de candidature
Les personnes intéressées peuvent obtenir les informations complémentaires ainsi que les termes de référence du poste à l'adresse ci-dessous, tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00.
Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous pli fermé avec la mention «avis de recrutement au poste de Chargé des Programmes du SEP/CNLS» au plus tard le 21 septembre 2016.
Les dossiers de candidatures doivent porter la mention ci-dessous: 2
Docteur Marie Francke PURUEHNCE, Secrétaire Exécutive du CNLS
Adresse: Avenue Auxence ICKONGA dans les locaux du CCN en face du CHU.
B.P.: 2459 Brazzaville – Portables: 06 671 37 03/06 6247000
E-mails: wpoaty@yahoo.fr ou sep_cnlscongo@yahoo.fr

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville Immeuble «Résidence de la Plaine», 1ER étage, Place marché de la Plaine, Centre-ville BP: 2927, Brazzaville, République du Congo Téléphone: (242) 06 677.89.61 E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

SZTC & AOGC SERVICES PETROLIERS EN ABREGE «S.A.S.P.»

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 20.000.000 FRANCS
CFA SIEGE SOCIAL: EX CENTRE MEDICO-SOCIAL, PASSAGE A NIVEAU RUE MBOCHIS
B.P : 15073 BRAZZA VILLE - REPUBLIQUE DU CONGO RCCM BRAZZAVILLE N° RCCM CGIBZV/13 B 4663.

DISSOLUTION ANTICIPEE

et l'absence d'activités;

1. Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte tenue à Brazzaville le 3 juin 2016, dont un exemplaire original du procès-verbal a été déposé le 3 juin 2016 au rang des minutes de l'Etude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire, titulaire d'office en la résidence de Brazzaville, domicilié immeuble «Résidence de la Plaine», 1^{er} étage, Place marché de la Plaine, Centre-ville, B.P. 2927, République du Congo, et enregistré à la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre à Brazzaville/Talangai, le 26 août 2016, sous folio 155/4, numéro 449, les actionnaires ont décidé:

- De nommer en qualité de liquidateurs, pour une durée de six (06) mois à compter de la date de dissolution de la société « SZTC & AOGC SERVICES PETROLIERS» en abrégé «S.A.S.P.»: Monsieur Abel EBOUNGABEKA et Monsieur SUN LIYE.


En vue de procéder à la radiation de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier «R.C.C.M» de la société «SZTC & AOGC SERVICES PETROLIERS» en abrégé «S.A.S.P.», le dépôt dudit Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte dont s'agit, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 29 août 2016, sous le numéro 16 DA 758, par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion

Maître Salomon LOUBOULA

- De prononcer par anticipation, la dissolution de la Société «SZTC & AOGC SERVICES PETROLIERS» en abrégé «S.A.S.P.», à compter du 30 juin 2016, pour des raisons économiques, notamment la baisse drastique du prix du baril de pétrole

bet consulting
Distributeur officiel des produits ESET au Congo



JUSQU'À 31% DE REDUCTION SUR L'ACHAT DES ANTIVIRUS ESET

PARTICULIER	14 000 CFA
11 000 CFA	SMART SECURITY 1 Poste 1 an
25 000 CFA	
18 000 CFA	SMART SECURITY 3 Postes 1 an
18 000 CFA	
13 500 CFA	NOD 32 3 Postes 1 an
ENTREPRISE	110 000 CFA
75 000 CFA	HOME OFFICE SECURITY 5 postes 1 an 5 postes de travail + 5 terminaux mobiles (téléphone et tablette sous android) + 1 serveur de fichier (Windows et Linux)

COMMANDEZ MAINTENANT
+242 06 610 50 50/ 05 533 83 83
commande@beto-consulting.com
www.beto-consulting.com

Offre disponible du 06 Septembre au 06 Octobre 2016.
Livraison par mail (un lien de téléchargement et une licence sous 24h).
Contact : 1234 rue Mayombe Plateaux des 45 ans - mail: info@beto-consulting.com

A l'attention des citoyens russes résidant en République du Congo

L'Ambassade de la Fédération de Russie tient à informer les citoyens de la Fédération de Russie résidant en République du Congo de la tenue en Russie, le 18 septembre 2016, des élections parlementaires à la Douma d'Etat.
Pour assurer le scrutin en République du Congo, l'Ambassade envisage d'organiser le vote :

- le 11 septembre 2016, à Pointe-Noire, à l'adresse suivante : 21, avenue Moe Telli, Centre-ville «A», arr. 1 Lumumba (bureau du Consul Honoraire de la Russie) ;
- le 18 septembre 2016, à Brazzaville, au Centre culturel russe, sis 26, avenue Amilcar Cabral, à côté du supermarché Casino.


Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 20h00.
La participation de tous est vivement souhaitée.

Coordonnées de la commission électorale:
Tél: 05-550-30-14, e-mail: amrussie@yandex.ru

REMERCIEMENTS

Moussounda Loufouma Albert, ancien maire de Tié-Tié, Mapanga Marcel au Ministère de l'équipement et de l'entretien routier, docteur Boukassa Léon au Chu, Golo Michel universitaire à la retraite, Mpassi Serge, colonel des Fac à la retraite remercient tous les amis et connaissances en particulier le ministre de l'équipement et de l'entretien routier, le directeur général de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, l'évêque de Nkayi, Monseigneur Daniel Mizonzo pour leur assistance lors du décès de M. Loufouma Bernard (Lenine), survenu le 5 août 2016 à Moudzanga Nkila-Ntari Mouyondzi.

Que tous retrouvent ici expression de notre sincère reconnaissance.



Visite de travail du chef de l'Etat à Kinshasa

Denis Sassou-Nguesso appuie le dialogue politique national en R.D Congo

Le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a effectué une visite de travail, le vendredi 2 septembre 2016 à Kinshasa, capitale de la R.D Congo. Reçu par son homologue Joseph Kabila Kabange, il a eu des entretiens avec ce dernier au Palais de la Nation, en présence de Léon Kengo Wa Dondo et Aubin Minaku, respectivement président du Sénat et président de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo. Après la partie officielle, le président Sassou-Nguesso a eu des entretiens avec les responsables de la classe politique congolaise, notamment avec Etienne Tshisekedi qui refuse de prendre part au dialogue politique national conduit par le facilitateur de l'Union africaine, Edem Kodjo.



Les présidents Denis Sassou-Nguesso et Joseph Kabila Kabange pendant leur entretien.

Lors de sa visite de travail à Kinshasa, le président Denis Sassou-Nguesso était accompagné du ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso, et du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou. Du côté de la RD Congo, il y avait aussi le vice-premier ministre de l'intérieur et sécurité, Evariste Boshob, et le ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, Raymond Tshibanda Ntungamulongo. Cette visite, qui fait suite à celle effectuée par le président Kabila, le 27 juin dernier, à Oyo, s'inscrit dans le cadre de la coopération entre Kinshasa et Brazzaville. Les deux chefs d'Etat ont échangé sur les situations qui prévalent dans leurs pays respectifs et discuté des questions bilatérales, notamment l'amélioration continue de la circulation des personnes et des biens ainsi que les aspects touchant à la préservation des écosystèmes forestiers du bassin du Congo, au lendemain de la signature de l'Accord de Paris du

22 avril 2016 sur les changements climatiques et vu l'importance des forêts du Bassin du Congo dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ont été également évoqués la situation générale dans le monde, plus particulièrement en Afrique centrale, à la veille de la 71ème session ordinaire de l'assemblée générale des Nations unies, à New-York. S'agissant du processus électoral en République Démocratique du Congo, les chefs d'Etat ont loué la maturité des acteurs politiques congolais, quant au progrès accomplis vers la tenue effective du dialogue politique national et encourage une participation inclusive de toute la classe politique congolaise, sous le couvert du facilitateur international désigné par de l'Union africaine, Edem Kodjo. La visite de Denis Sassou-Nguesso à Kinshasa est intervenue au lendemain de l'ouverture du dialogue politique en R.D Congo, dont l'enjeu est de trouver une issue favorable à la crise qui se profile à l'horizon autour de l'élection présidentielle de décembre

prochain. Ainsi, après le palais de la Nation, le chef de l'Etat s'est rendu à l'hôtel Fleuve Congo où il a reçu en audience, successivement, nombre de responsables de la classe politique congolaise, notamment Etienne Tshisekedi, président du comité des sages du Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement, Azarias Ruberwa du R.c.d, Thomas Luhaka du M.I.c Libéral. Il a aussi reçu le facilitateur et envoyé spécial de l'U.a, Edem Kodjo et le nonce apostolique. Avec Etienne Tshisekedi, l'entrevue, qui a duré près d'une demi-heure, a porté sur la participation de sa plateforme politique au dialogue. Sur ce point, Tshisekedi a dénoncé le jeu de dupes et se dit toujours dans le processus du dialogue, et il récuse le facilitateur Edem Kodjo, jugé trop proche du pouvoir. Pour sa part, Mgr Luis Mariano Monte Mayor, Nonce apostolique en R.D Congo, a dit son implication à la décrispation et de la situation, en établissant des liens de communication avec les acteurs politiques qui ne participent pas au dialogue. A son tour, Azarias Ruberwa a

sollicité du président Denis Sassou-Nguesso d'user de tous les mécanismes pour faire venir tous les groupements de partis restés réfractaires, pour s'associer au dialogue. L'entrevue avec Thomas Luhaka, président du M.I.c Libéral et vice-premier ministre en charge des télécommunications, a eu pour centre d'intérêt la même problématique de la participation de toute la classe politique au dialogue, sinon, a-t-il dit, «il ne nous reste que le dialogue ou la confrontation». Le facilitateur Edem Kodjo, qui a clôturé la série des entretiens, s'est simplement dit «particulièrement heureux d'être reçu par le président Sassou-Nguesso qui m'a conseillé quelques dispositions à prendre, pour mener cette médiation». Mais, le diplomate de l'Union africaine s'est abstenu de révéler à la presse toute la substance de son échange avec le président. C'est presque à la nuit tombée que Denis Sassou-Nguesso a regagné Brazzaville, bouclant ainsi sa visite de travail à Kinshasa.

Valentin OKO

Coopération Congo-Chine

«Opération lumière» à Brazzaville: une campagne gratuite de chirurgie de la cataracte

Dans le cadre du programme «Brightness action» (Opération lumière) en Afrique, une délégation médicale chinoise est à Brazzaville pour une campagne gratuite de dépistage et de traitement de la cataracte. Lancée le vendredi 2 septembre 2016, à l'Hôpital de l'amitié sino-congolaise à Mfilou, le 7ème arrondissement, par Mme Antoinette Dinga-Djondo, ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, cette campagne vise à réaliser des opérations de chirurgie de la cataracte sur 500 patients congolais. La cérémonie de lancement a eu lieu en présence de Xia Yuang, ambassadeur de Chine, Mme Eugénie Opou, administrateur-maire de Mfilou-Ngamaba, Aloys Kamuragiyé, représentant de l'Unicef au Congo; Donatien Mounkassa, directeur de cabinet de la ministre de la santé et de la population.



Xia Huang remettant l'échantillon d'un appareil d'ophtalmologie à Mme Antoinette Dinga Djondo.

L'équipe médicale chinoise dépêchée à Brazzaville est composée de personnels médicaux et de chirurgiens ophtalmologues spécialisés en matière de cataracte. Les opérations de la cataracte sont en cours à l'Hôpital de l'amitié sino-congolaise de Mfilou, depuis une semaine. La cérémonie de lancement de cette campagne a débuté par le mot de bienvenue de l'admini-



L'équipe médicale chinoise.

strateur-maire de Mfilou-Ngamaba, Mme Eugénie Opou.

Puis, un patient opéré a donné un témoignage, au nom de l'ensemble des malades. «Au début, nous avons eu peur. On ne savait pas comment cela devrait se passer. Dans la grande salle commune, on a eu beaucoup de séance de prières. On se doutait et se demandait si on allait guérir ou perdre définitivement l'œil. Quand le premier patient est

entré dans le bloc opératoire, il n'a même pas fait 15 minutes, il était déjà ressorti. On a tous compris qu'il y avait de l'espoir. Nous tenons sincèrement à remercier le président de la République et son homologue chinois, pour cette campagne. Personne d'entre nous n'imaginait un jour qu'il trouverait la so-

(Suite en page 5)

Editorial

Alternance démocratique: l'Afrique centrale est-elle maudite?

Considéré comme un havre de paix en Afrique centrale, le Gabon a toujours su préserver sa cohésion, en dépit des différentes bourrasques qui ont balayé le continent, depuis les années 90. Après la mort du président Omar Bongo, le pays est entré comme dans une zone de turbulences. En 2009, l'élection d'Ali Bongo-Ondimba est suivie d'émeutes, particulièrement dans la deuxième ville du pays, Franceville. Après la réélection proclamée du président sortant, le Gabon est à la croisée des chemins cette année. Les violences qui ont embrasé la capitale Libreville, il y a quelques jours, semblent avoir sonné le glas du clan Bongo.

Il faut dire que le dilemme est complexe dans ce pays qui n'a jamais connu d'alternance démocratique au pouvoir. Depuis l'ouverture démocratique en 1991, les élections présidentielles sont toujours remportées par un Bongo: le père d'abord, puis le fils. Cette fois, ce n'est plus le scénario de 2009. Proclamé élu, Ali Bongo-Ondimba fait face à un adversaire téméraire qui ne démord pas à réclamer sa victoire. Jean Ping n'exige rien d'autre que le recomptage des résultats de la province du Haut-Ogooué qui ont donné l'avantage au président sortant. Il est pour cela soutenu par certains pays de la communauté internationale qui demandent, eux aussi, de recompter les voix dans cette province et d'annoncer les résultats bureau de vote par bureau de vote.

La réélection annoncée d'Ali Bongo-Ondimba a plongé le Gabon dans la division et l'on ne perçoit pas, pour l'instant, comment ce pays va s'en tirer. Pour la première fois aussi, les pays amis ne se précipitent pas à adresser les traditionnelles félicitations diplomatiques au vainqueur.

Refusant de recompter les voix, car pour lui l'élection présidentielle, c'est maintenant du passé, Ali Bongo-Ondimba est obligé de s'appuyer sur la force publique, pour s'imposer. Pour autant, il ne parvient pas encore à endiguer la colère des partisans de l'opposition qui l'accusent de «victoire volée».

Après le Burundi, la communauté internationale se retrouve, du jour au lendemain, avec une nouvelle crise dans les bras. Il faut tout faire pour éteindre l'incendie gabonais. Pour l'instant, les appels au calme et à la retenue sont sans succès. Si l'Afrique de l'Ouest a pris plusieurs crans d'avance en matière de gouvernance électorale, en Afrique centrale, la greffe démocratique a du mal à prendre dès qu'il s'agit d'élection présidentielle. Est-ce un mal congénital à ces pays? Depuis les années 90, la décennie de l'ouverture démocratique, le Cameroun, le Gabon, le Tchad, le Rwanda, le Burundi, la Guinée Equatoriale, la RD Congo n'ont jamais connu d'alternance démocratique au pouvoir. La Centrafrique a connu des crises armées successives, avant de parvenir récemment à une véritable élection présidentielle, sous les fourches caudines de la communauté internationale. Le Congo-Brazzaville était bien parti, en 1992, avec une alternance démocratique qui forçait l'admiration. Mais, c'était pour replonger dans les mêmes maux, avec l'explosion des violences armées en 93-94 et surtout en 1997. Aujourd'hui, il essaie tout doucement de se refaire. La dernière élection présidentielle a suscité des contestations, mais pour l'essentiel, le pays a su négocier le virage de l'évolution de ses institutions et devra, dans l'avenir, montrer la pertinence de sa démarche démocratique, sur la voie de la rupture.

Après le Gabon, les yeux sont tournés du côté de la RD Congo, le pays continent à l'épreuve de sa prochaine élection présidentielle. Ici, toutes les inquiétudes sont permises. Le dialogue national politique ouvert la semaine dernière n'apporte, pour l'instant, rien de nouveau, puisqu'il n'est pas parvenu à mettre toute la classe politique autour d'une table. L'Afrique centrale est-elle maudite par rapport aux élections présidentielles? Les faits sont dramatiques et n'incitent guère à l'optimisme, comme en atteste le Gabon d'aujourd'hui.

(Suite en page 11)

Cour d'appel de Brazzaville
Tribunal de commerce de Brazzaville
Cabinet du greffier en chef

INSERTION LÉGALE

**DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ
BUROSTOCK**

Société à responsabilité limitée, au capital de 50.000.000 de francs CFA, siège social Avenue de l'Indépendance, tél. 06 932 33 40, BP 430, Brazzaville, République du Congo, immatriculée au RCCM sous le n° CG/BZV/07B731 (ancien n° 01B602)

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale mixte du 15 mars 2016, reçu au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville à la requête de Monsieur Patrick CHABANE, liquidateur de ladite société;

L'Assemblée Générale mixte a décidé de la dissolution anticipée de la société BUROSTOCK Sarl, conformément aux dispositions de l'article 200 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit commercial général et du groupement d'intérêt économique.

Le siège de la liquidation est sis avenue de l'indépendance à Brazzaville, siège social de la société en dissolution.

Pour avis

Maître Georges EBALE
Greffier en chef du Tribunal de Commerce
de Brazzaville

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC- VIE, Centre-ville
BP. : 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 04.450.47.96
E-mail bouboutouetude@Gmail.com. Brazzaville (République du Congo)

DELTAIMMO
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

INSERTION LEGALE

Suivant Acte en date du vingt-trois août deux mil seize, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de la plaine, folio 148/5, numéro 1853, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques suivantes:

Forme Juridique: Immobilière.

Dénomination Sociale: DEL TA IMMO.

Siège Social: La Société est fixée à Brazzaville, 37 Avenue de la Base quartier Batignole, Arrondissement 5 (République du Congo).

Capital Social: Un million de francs cfa, divisé en cent parts de dix mille francs cfa chacune, entièrement souscrites.

Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: la Propriété, la Gestion et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement, des biens immobiliers. Et généralement toutes opérations

civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la Société.

Durée: La durée de la Société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Administration: la Société est administrée par Monsieur BEVERAGGI Pascal, avec les pouvoirs les plus étendus en pareilles matières.

Dépôt au Greffe: Les pièces constitutives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 26 août 2016 sous le numéro 16 DA 750.

Immatriculation: La Société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 26 août 2016 sous le numéro 16 D 307.

Pour insertion.
Me J.B. BOUBOUTOU
BEMBA, Notaire

Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI
Notaire

Immeuble DABO, 3ème étage, avenue de la paix En face de la LCB Bank de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo Boîte Postale 13.273/ Tél.: (242) 05.522.96.23/ 06.952.17.26/ E-mail: skymbassa@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE
O.Y. PLANETE BUSINESS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA Siège social: 121, rue Loukolela, arrondissement 6 Talangaï, Brazzaville République du Congo
RCCM: 15 B 5911

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 18 mai 2015, reçu par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à Brazzaville, Poto-Poto, le 20 mai 2015 sous Folio 88/6 Numéro 1230, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Objet: la société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:

La vente des fournitures de bureau, de matériel et accessoires informatiques; - La vente des vêtements, tous objets de décoration; La gestion et exploitation des dépôts de ciments et dépôts de boissons; - La gestion et la promotion immobilière; - La vente de matériaux de construction de toute nature; - La plomberie sanitaire, l'électricité de tous genres, la peinture, l'étanchéité et le revêtement spéciaux; - La construction avec tous matériaux de toute nature, la sous-traitance; - L'exécution de tous les travaux de bâtiment, génie civil et des travaux publics et privés; - La sous-traitance dans les domaines de la construction, du bâtiment et du génie civil; - L'assainissement, l'entretien des espaces verts et des parcs d'attraction; - La mise à disposition du personnel; L'exploitation et la gestion des quincailleries; - L'import et l'export; - La prestation de services dans les domaines sus-cités;

Et plus généralement la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, y compris la création de toutes sociétés filiales ou non, la prise d'intérêt dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, la gérance et toutes autres

activités susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination: la société a pour dénomination: O.Y. PLANETE BUSINESS.

Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Siège social: le siège social est fixé: 121, rue Loukolela, arrondissement 6 Talangaï, Brazzaville, République du Congo.

Capital social: le capital social est fixé à la somme de un million (1.000.000) Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 01 à 100, entièrement souscrites et libérées, attribuées à l'associé unique, tel qu'il ressort de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social reçue le 18 mai 2015 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI.

Gérance: aux termes QU procès-verbal des décisions de l'associé unique du 18 mai 2015, Monsieur OYELA Guy Pepin Ernest, a été nommé en qualité de gérant de la société O.Y. PLANETE BUSINESS pour une durée indéterminée. Dépôt légal a été enregistré au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 27 mai 2015, sous le n°15 DA 528.

Immatriculation: la société O.Y. PLANETE BUSINESS a été immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier le 27 mai 2015 sous le n° 15 B 5911.

Pour insertion légale
Maître Sylvert Bérenger
KYMBASSA BOUSSI

OFFICE NOTARIAL MAKOSSO LASSI

Sis 68, Boulevard Denis SASSOUNGUÉSSO, enceinte SOPECO, face Congo Telecom, Centre - Ville, B.P. : 1444 Tél. : (242) 222 81 0420/04423 1444, Brazzaville, République du Congo

INSERTION LEGALE

AVIS DE CONSTITUTION
LA PALME RENOVÉE

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'un Million (1.000.000) de FCFA
Siège social : Brazzaville au 621, rue Mvoula plateau des 15 ans
République du Congo

Suivant acte authentique établi par Maître Félix MAKOSSO LASSI en date à Brazzaville, du vingt-trois août 2016, enregistré au domaine et timbres de Brazzaville Ouenzé, sous folio 147/10, n°987, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: LA PALME RENOVÉE SARL U;

Forme de la société: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Siège social: Brazzaville au n°621, rue Mvoula plateau des 15 ans.

Capital social: Au capital d'un Million (1.000.000) de FCFA, divisés en cent (100) parts de Dix mille (10.000) chacune de 1 à 100, entièrement libérées par l'associée unique.

Objet social:
- Vente des produits cosmétiques.

Durée: fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Administration: Madame COUS-SOUD-MAVOUNGOU née DE MARTINEZ Melba Palmera Cecilia est nommée Gérante de ladite société.

Dépôt légal: les statuts ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, sous le n°16DA 753, en date à Brazzaville, du 26/08/2016,

Immatriculation: la société a été immatriculée au RCCM, sous le n°CG/BZV/16B 6641, en date à Brazzaville, du 26/08/2016.

Pour insertion

Maitre Félix MAKOSSO
LASSI, Notaire

Mouvement mondial Sun (mouvement scaling up nutrition)

Le Congo reste affecté par le caractère chronique de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

Les bureaux de l'Unicef pour l'Afrique australe, centrale et orientale, en collaboration avec le secrétariat général du mouvement mondial Sun (mouvement scaling up nutrition) ont organisé, à Nairobi au Kenya, du 22 au 25 août 2016, un atelier sur le thème: «Financement public et gestion des résultats pour la nutrition». Pays membre du mouvement Sun, le Congo a participé à cet atelier, par une délégation conduite par Jean-Baptiste Ondaye, ministre secrétaire général de la présidence de la République, point focal du mouvement Sun au Congo. Il a souligné que notre pays reste affecté par le caractère chronique de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.



Jean-Baptiste Ondaye

Le but de l'atelier de Nairobi était d'étudier les investissements et les efforts de mobilisation des ressources, pour améliorer la nutrition en Afrique. Les participants à cet atelier ont aussi abordé la question du renforcement des ressources, pour des meilleurs résultats. Le représentant du Congo y a délivré un message, mercredi 24 août 2016, en partageant l'expérience du pays en matière de nutrition. Son message a mis l'accent sur les défis du Congo dans le domaine de la lutte contre la malnutrition, la réponse du gouvernement, la priorisation des actions de financement de lutte contre la malnutrition et les contraintes. Jean-Baptiste Ondaye a fait ressortir que le

pays reste affecté par le caractère chronique de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. La cartographie de la malnutrition est marquée par la prévalence de 2% de malnutrition chronique; 8% de malnutrition aiguë; 12% d'insuffisance chez les enfants de moins de 5 ans et 14% des femmes en âge de procréer souffrent de maigreur. Cette situation a conduit le pays à consentir de multiples efforts dans l'élaboration des outils indispensables à la lutte contre la malnutrition. Le cadre stratégique adopté a pour objectif l'amélioration du statut nutritionnel des populations congolaises de façon à réduire, d'ici à l'an 2025, d'au moins 50% la prévalence de toutes les formes de malnutrition chez

les populations vulnérables, notamment les enfants de 0 à 59 mois, les femmes enceintes et allaitantes au Congo. La priorité de l'ordre des actions à mener a été fixée par le plan opérationnel découlant du cadre stratégique de lutte contre la malnutrition, élaboré de façon participative, avec l'appui du secrétariat général du Sun. Les contraintes budgétaires demeurent un facteur de risque important dans l'atteinte des objectifs fixés, a-t-il conclu. Quant à l'atelier de Nairobi, il a eu pour objectifs d'accélérer les efforts des pays membres du mouvement Sun pour accroître

le dialogue et les liens entre les secteurs, en rendant compte des budgets alloués à la malnutrition et des coûts des plans de nutrition. Il faut rappeler que le mouvement Sun lutte contre la malnutrition à travers le monde. Lancé en 2010 dans le but d'accroître les interventions en faveur de la nutrition dans les pays affectés par le fléau de la malnutrition, le mouvement Sun (Scaling up nutrition) rassemble différents acteurs tels que les Etats, les agences des Nations unies, les O.n.g.s et les bailleurs de fonds. Il compte déjà une trentaine de pays et une centaine d'organisations internationales. Le Congo y a adhéré en 2013 et s'est doté d'un plan d'action de lutte contre la malnutrition chronique 2014-2017, élaboré lors d'un atelier dirigé par Jean-Baptiste Ondaye, du 18 au 24 mai 2013, à Owando, chef-lieu du département de la Cuvette. Espérons que le mouvement Sun-Congo fera le bilan de ce plan de lutte et mettra en place un nouveau plan, toujours dans l'objectif de lutter contre la malnutrition dans le pays.

Philippe BANZ

Coopération Congo-Fao

Le Congo a enfin un programme pour venir à bout de la faim et de l'insécurité alimentaire

Le ministre d'Etat Henri Djombo, ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, a organisé, avec le concours de la Fao (Agence des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), un atelier national de présentation du document révisé du Pniasan (Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle). La Fao y était représentée par Mme Suze Percy Filippini, représentante-résidente au Congo et l'ouverture de cet atelier s'est faite en présence de plusieurs personnalités de la vie publique congolaise, des représentants des partenaires techniques et financiers, des organisations de producteurs, de la société civile et du secteur privé des représentants des agences du système des Nations unies.



Henri Djombo et Mme Suze Percy Filippini procédant à la signature du document.

Le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle comporte sept chapitres à savoir: le développement de l'agriculture et de l'élevage; la pêche et l'aquaculture; l'appui à la valorisation des ressources forestières; l'amélioration de l'accès à la terre et au financement; le renforcement de la recherche agricole et diffusion des innovations; l'amélioration de l'état alimentaire et nutritionnel; le renforcement des capacités opérationnelles nationales. Selon la représentante de la Fao, la mise en œuvre de ces sept programmes subdivisés en 29 sous-programmes et 116 composantes requiert la mobilisation effective d'un budget de 819 milliards de francs Cfa. Ce programme couvrira la période 2017-2021 et s'inscrit dans «le cadre de l'appui au processus Pddaa/Nepad (Programme

détaillé pour le développement de l'agriculture africaine/Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), qui recommande, à chaque pays membre de la Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) d'élaborer et de mettre ce type de programme d'investissement

dans le secteur agricole, à l'exemple des autres pays de la sous-région qui nous ont précédés dans cet exercice», a souligné Mme Suze Percy Filippini, dans son allocution de circonstance. Ouvrant les travaux de cet atelier, le ministre d'Etat Henri Djombo a fait savoir que «le Pniasan Congo doit

créer le motif de constitution d'une réelle coalition internationale, sur le plan technique et financier, pour que nous venions à bout de la faim et de l'insécurité alimentaire».

Marcellin MOUZITA-MOUKOUAMOU

(Suite de la page 3)

lution. Aujourd'hui, je vois très bien. Dieu merci», a-t-il dit, tout en appelant les organisateurs à étendre cette campagne dans d'autres départements du pays. Pour l'ambassadeur de Chine, cette campagne est une illustration tangible de la coopération sino-congolaise en matière de santé. «L'opération voyage de clarté est une action concrète par laquelle le gouvernement chinois voudrait réaffirmer sa détermination et sa continuité dans ses efforts pour renforcer davantage les relations d'amitié et de coopération. Soyez rassurés que dans vos efforts de développement du pays, vous

pourriez toujours compter sur un pays ami fidèle: la République Populaire de Chine», a fait savoir Xia Yuang, en s'adressant à Mme la ministre des affaires sociales. Pour sa part, Mme Antoinette Dinga Djondo a dit que cette campagne généreuse et salutaire du bureau de la santé publique de la ville de Guandxi mérite d'être saluée. «Elle s'inscrit parfaitement dans la politique gouvernementale de lutte contre la maladie», a-t-elle déclaré dans son allocution, avant de procéder au lancement officiellement de la campagne gratuite de dépistage et

de traitement de la cataracte. Par ailleurs, elle a reçu des mains de l'ambassadeur de Chine, un don d'appareils d'ophtalmologie d'une valeur de 20 millions de francs Cfa. Il sied de rappeler que la mise en œuvre de ce programme lancé en 2003 est une mission soutenue et promue par le gouvernement chinois. C'est une action qui s'inscrit dans la concrétisation du programme «Brightness action» (opération lumière) dans le cadre du 5ème forum de coopération sino-africaine.

Cyr Armel YABBAT-NGO

A.r.p.c.e (Agence de régulation des postes et des communications électroniques)

Le Congo devient le nœud Internet de l'Afrique centrale

150 mille dollars américains (environ 90 millions de francs Cfa), telle est la somme mobilisée auprès de la commission de l'Union africaine, par l'A.r.p.c.e (Agence de régulation des postes et des communications électroniques), pour le renforcement des capacités des équipes chargées du fonctionnement du point d'échange Internet du Congo-Brazzaville, dénommé CGIX.

En effet, retenu par la commission de l'Union africaine pour être le point d'échange Internet référent de la sous-région, le CGIX est une infrastructure de télécommunications qui permet aux opérateurs et fournisseurs d'accès Internet (F.a.i) installés au Congo, de s'interconnecter en un seul point. Premier point d'échange Internet opérationnel de l'Afrique centrale, mis en fonction le 10 mai 2013, cette initiative, qui devient aujourd'hui un modèle en Afrique, compte à ce jour sept opérateurs et F.a.i interconnectés. Depuis sa mise en service, les opérateurs et F.a.i interconnectés ont considérablement réduit le coût de leur bande passante internationale. Ce qui a généré des économies non négligeables. De plus, les temps de latence ont également été réduits, ce qui a amélioré la qualité de services au niveau des utilisateurs finaux. Il convient de souligner aussi que les OTTs, tels Youtube, Dailymotion, etc, ont manifesté leur intérêt à se connecter au CGIX, en fournissant le contenu étranger localement, et de booster la création des contenus locaux. Dans les prochains jours, seront connectés les premiers contenus comme Google et Dailymotion. Rappelons que le CGIX est un projet mis en œuvre par l'A.r.p.c.e et cofinancé à la base par le gouvernement congolais et la Banque mondiale, par le biais du Projet Cab (Central african backbone). Il a pour, entre autres objectifs, d'optimiser le trafic local, en faisant sorte qu'il ne passe plus par les liaisons internationales onéreuses et coûteuses, d'améliorer la qualité de service Internet, de développer des services locaux et permettre aux fournisseurs de contenus tels que Google et Yahoo d'installer leurs serveurs en local.

Nouveaux tarifs pour abonnement

	Congo	Francophonie
6 mois		91 Euros
Retrait sur place:	15.600	182 Euros
Expédié:	23.400	Autres pays d'Afrique
1 an		96 Euros
Retrait sur place:	31.200	192 Euros
Expédié:	46.800	Europe
		96 Euros
		192 Euros
		Amérique-Asie
		100 Euros
		200 Euros
	France, Afrique	

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

In Memoriam

7 septembre 2013 - 7 septembre 2016

Voici trois ans, jour pour jour, qu'il a plu au Seigneur de rappeler à Lui Alphonse Bantsimba Nkouka Tony, agent retraité de la S.n.e (société nationale d'électricité). Que tous ceux qui l'ont connu et aimé puissent avoir une pensée pieuse pour lui.



A cette date de triste anniversaire, la veuve Germaine Bantsimba Nkouka Loutaya et les enfants Bantsimba Nkouka ont demandé des messes, dimanche 11 sep-

tembre 2016, qui seront dites, respectivement, à 10h30 en la paroisse St Kisito à Makélékélé et à 11h en la paroisse St Pierre Claver de Bacongo, à Brazzaville.

Après l'attaque du 4 avril, la commission d'enquête a remis son rapport

La commission d'enquête judiciaire mise en place au lendemain de l'attaque, dans la nuit du 3 au 4 avril 2016, des quartiers Sud de Brazzaville, par un groupe armé, a remis son rapport au ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones. C'était le mercredi 31 août dernier. Sous la supervision du procureur de la République, André Gakala-Oko et la coordination du colonel Thomas Bakala-Mayinda. L'enquête établit la responsabilité des ninjas-nsiloulou dans cette attaque et pointe du doigt le pasteur Ntumi, de son vrai nom Frédéric Bintsamou. Au total, 220 personnes ont été interpellées pendant et après l'attaque. Ainsi, 60 jeunes assaillants ont été inculpés et déferés devant le procureur de la République, qui les a incarcérés à la maison d'arrêt. Une centaine de personnes entendues ont été remises en liberté, par manque de preuve de leur implication. 54 autres présentant des signes de démences ont été également «remises à la disposition des parents».

Un avocat incarcéré pour détournement d'une somme de 13 millions de francs de sa cliente

Le barreau congolais a dû être secoué par l'affaire. Un de ses membres, Me Cyrille Mitata-Mouanda, du barreau de Brazzaville, a été déferé devant le procureur de la République et écroué, pour avoir «bouffé» une somme de 13 millions de francs Cfa qu'une société forestière, lfo, avait payé, en mai 2003, à titre d'indemnisation, à la famille de l'un de ses travailleurs, mort par accident de travail. Depuis 13 ans, l'avocat faisait balader la maman du jeune travailleur décédé, lui proposant même de ne lui payer qu'une modique somme d'un million. Exaspérée et ne sachant plus à quel saint se vouer, la dame a sollicité l'intervention du ministre de la justice, Pierre Mabiala. Comme il sait le faire, ce dernier a demandé l'arrestation de l'avocat, le 2 septembre dernier. Sous les caméras et micros des médias, Me Mitata-Mouanda a reconnu son forfait, en répondant aux questions que le ministre de la justice lui a posées. S'adressant au procureur, il a martelé: «En conséquence, je vous enjoins d'engager ou de faire engager des procédures pénales ou de saisir la juridiction compétente contre cet avocat, en vertu de l'article 24 du code de procédure pénale. En attendant, vous me le mettez aux arrêts. La République bananière est terminée». Menottes aux poignets, Me Mitata-Mouanda a été conduit à la maison d'arrêt, regrettant sans doute son acte.

Une journaliste arrêtée puis relâchée à Pointe-Noire

Le travail des journalistes est de tous les risques. Jeudi 1^{er} septembre 2016, une journaliste en a fait, à son tour, l'amère expérience, à Pointe-Noire, la capitale économique congolaise. Elle rentrait chez elle, au quartier Mbota Carlos, à bord d'un taxi 100-100 que des policiers ont arrêté pour surcharge. A cause du refus du chauffeur de mettre la main à la poche, pour être libéré, une altercation s'en est suivie avec les policiers. Par réflexe, notre consœur s'est mise à filmer la scène. Cela n'a pas été du goût de l'un des policiers, et celui-ci l'a interpellée et lui a ravi son appareil. En apprenant qu'elle était journaliste, il lui a intimé l'ordre de le suivre au Commissariat de police de Tié-Tié 1, pour connaître la suite de son «délit». Finalement, la pauvre journaliste a été placée en garde à vue. Heureusement, elle a été libérée, le lendemain, grâce à l'intervention d'une haute autorité de la police.

Train de vie de l'Etat: les propositions de Jean-Marie Mpouélé

Dans une interview à l'hebdomadaire «Le Patriote», l'opposant Jean-Marie Mpouélé pense que la crise que traverse notre pays est due à la mauvaise gouvernance et aux choix économiques hasardeux du gouvernement. Pour en sortir, il propose, d'abord, que le procureur de la République «ouvre une information judiciaire sur les scandales que nous entendons», dit-il. Ensuite, il suggère la suppression des salaires fonctionnels pour réduire le train de vie de l'Etat: «Que ceux qui sont nommés à des postes de responsabilité ne perçoivent que les primes et indemnités idoines. Nos ministres et autres hauts cadres doivent cesser de percevoir les salaires à la main et qu'ils paient leurs impôts». Désormais membre du Roc (Rassemblement de l'opposition congolaise), une nouvelle plateforme d'opposition, Paul-Marie Mpouélé verra-t-il ses propositions être suivies? En tout cas, face à la crise financière, les idées ne manquent pas.

Télévision dédiée à la jeunesse: les partenaires ne se bousculent pas

Le groupe français Hachette ne s'associera pas au lancement d'une seconde chaîne nationale de télévision destinée à la jeunesse, à Brazzaville, un des projets du ministre de la communication, Thierry Lézin Mounghalla. Selon Jeune Afrique, celui-ci a reçu, récemment, un courrier lui indiquant que la filiale du groupe Lagardère, qui devait notamment apporter son expertise en matière de programmes, renonçait à cette idée. Le magazine affirme, néanmoins, que le projet n'est pas abandonné, malgré la défection de Hachette.

Les éléphants mieux protégés que les hommes dans la Lékoumou?

Les habitants de Bambama, un district du département de la Lékoumou, stigmatisent la destruction massive et continue de leurs plantations par les éléphants. Les villageois craignent, aussi, la famine dans leur district, si rien n'est fait pour mettre hors d'état de nuire ces pachydermes. Selon eux, les éléphants ont déjà détruit plusieurs hectares de plantations, notamment des bananiers et d'autres cultures vivrières. Mais, les autorités locales ne trouvent pas encore la solution qui conviendrait au problème de ces éléphants qui sont en train de décimer les plantations. Comme rien n'est fait, les paysans ont le sentiment que les pouvoirs publics privilégient les animaux de la forêt au détriment des populations humaines. Ils sont, donc, impuissants, craignant la répression des pouvoirs publics au cas où ils essaieraient de tuer ces animaux dévastateurs. Comment les empêcher de ravager leurs plantations? C'est un casse-tête, pour les paysans. Dans leur déclaration, ils exigent du gouvernement la réparation des préjudices subis, suite à la dévastation de leurs plantations par les troupes d'éléphants. Le Ministère de l'économie forestière fermera-t-il, encore, longtemps les oreilles à leurs lamentations?

**Ministère des finances, du budget et du portefeuille public
Visite surprise de Calixte Nganongo à la direction générale des douanes**

Pour s'imprégner des conditions de travail des structures sous-tutelle, après environ quatre mois à la tête du Ministère des finances, du budget et du portefeuille public, Calixte Nganongo, accompagné des membres de son cabinet, a effectué, jeudi 1^{er} septembre 2016, une descente à la Direction générale des douanes et des droits indirects, à Brazzaville. Cette visite est intervenue après celle réalisée à la Direction générale du trésor public, il y a quelques semaines.



Calixte Nganongo (à d.) et le D.g Jean Alfred Onanga pendant la visite

En sa qualité de chef de département ministériel des finances, Calixte Nganongo a tenu à s'enquérir des conditions de travail des agents de la Direction générale des douanes et des droits indirects, par une visite surprise, comme l'avait fait le président de la République, après son élection à la tête de la nouvelle République.

Le ministre des finances a visité toutes les directions des douanes, les unes après les autres: direction de l'insertion des services; direction des enquêtes et recherches; direction de la législation et réglementation; direction de

la surveillance douanière. Service après service, il est allé partout. «J'ai essayé de faire comme avait fait le chef de l'Etat: me rendre compte si les agents sont ponctuels à leurs postes de service. J'ai fait le tour, je n'ai qu'un mot, j'ai essayé de voir et comprendre comment les agents travaillent, dans quelles difficultés ils se meuvent. Maintenant, le plus important, c'est de faire en sorte qu'eux-mêmes soulèvent les problèmes, les critiques et fassent les projections que j'estime que c'est leur métier, ce n'est pas le mien. Et donc, c'est à eux de trouver des solutions. Moi, en tant que manager, je

vais essayer de jouer aussi mon rôle. Mais, dans un premier temps, la descente, c'était pour les sensibiliser sur ce que le commun de mortels pense de l'administration douanière. C'est aussi aider à mettre en place des mécanismes de réformes de notre administration douanière», a dit le ministre des finances, à l'issue de sa visite. Calixte Nganongo a, par cette visite, voulu tester aussi la ponctualité des agents au travail. «J'étais venu très tôt pour savoir si les agents arrivent à

leurs postes à l'heure. Je les ai vus, ne sachant pas s'ils étaient informés de ma visite. Mais, l'essentiel, c'est que j'ai trouvé tout le monde à son poste». En cette nouvelle République, les agents des douanes ont intérêt à prendre le train de la rupture, pour participer à l'émergence du Congo, en bannissant les comportements déviants décriés par le passé.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Rentrée politique de l'U.m.p (Union pour un mouvement populaire)

Donner au président de la République, une majorité confortable en 2017

C'est par une conférence de presse donnée dimanche 4 septembre 2016, à l'Hôtel Olympic Palace, à Brazzaville, que le président de l'U.m.p (Union pour un mouvement populaire), parti situé au centre, Digne Elvis Tsalissan-Okombi, actuel ministre délégué chargé des relations avec le parlement, a marqué la rentrée politique 2016-2017 de son parti. Au regard des élections législatives de 2017, l'ambition affichée est résumée dans le thème de cette rentrée: «Ensemble vers une mouvance présidentielle plus cohérente, plus jeune, plus dynamique et plus disciplinée pour Denis Sassou-Nguesso: ensemble bousculons les codes».



Digne Elvis Tsalissan-Okombi.

Digne Elvis Tsalissan-Okombi en appelle à une nouvelle mouvance présidentielle qui intègre tous les éléments nouveaux du contexte actuel. En effet, il a bâti son argumentaire sur la rupture. «Dans la marche vers le développement, cette constitution nous oblige à accorder au président de la République une majorité confortable au parlement, si nous voulons effectivement aller plus loin ensemble. Au bout de notre chemin, du chemin tracé par l'œuvre salvatrice du président Denis Sassou-Nguesso, se dessiner la dynamique de l'émergence et du développement socio-économique continu», a-t-il indiqué.

Il a, en outre, rappelé que conscients des enjeux politiques, les forces soutenant l'action du président de la République sont donc interpellées par le devoir d'évaluation, par le devoir d'inventaire, afin de produire, de façon précise, l'illustration des insuffisances qui ont été relevées dans l'action des forces actuelles: «La nouvelle Constitution a considérablement renforcé les pouvoirs du parlement. Il nous est impérieux de faire dans l'action, plutôt que dans la réaction, si nous voulons garantir au président de la République une majorité certaine au niveau des deux chambres du parlement. Nous avons besoin d'anticiper sur cet événement majeur qui n'est autre que les élections législatives, pour permettre au président Denis Sassou-Nguesso, d'avoir l'esprit tranquille et la certitude d'une adhésion massive de nos compatriotes à son projet de société «la marche vers le développement».

Ce faisant, le président de l'U.m.p pose le problème de l'organisation: comment faire pour y parvenir? «Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de nous mettre en synergie, pour conduire le peuple tout entier autour de l'action du bâtisseur infatigable, c'est-à-dire Denis Sassou-Nguesso. Il a besoin de savoir que le peuple congolais, dans sa grande majorité et de façon sincère, continue à croire en lui et l'accompagne dans ses choix. L'adhésion populaire est essentielle, disait Abraham Lin-

coln. Avec l'adhésion populaire, rien ne peut échouer; sans elle, rien ne peut réussir», a-t-il dit. Digne Elvis Tsalissan-Okombi propose une première démarche qui, selon lui, consistera à amener les uns et les autres à combattre, «non ce qui est en face de nous, mais ce qui se trouve à l'intérieur de nous. L'unité, la paix, la concorde et la cohésion autour du président de la République est plus que fondamentale. Nous en appelons au sens aigu de responsabilité des uns et des autres. Une très large dynamique et seule autour du président Denis Sassou-Nguesso. Voilà notre défi politique de demain», a-t-il rappelé. Mais, que doit-on combattre ce qui se trouve à l'intérieur? «Il y a les jugements hâtifs, la haine, la colère, la jalousie, la cupidité, l'ingratitude, bref tout ce qui peut être susceptible de troubler notre perception des choses et, pour quoi pas, de nous enfermer dans une logique de division... Notre plus grand défi, aux côtés du président, demeure sans nul

doute, notre capacité à nous organiser dans l'unité, la concorde et la cohésion. Cela bien entendu, dans le strict respect de nos différences», a-t-il fait savoir. Réagissant à la question de savoir pourquoi un parti du centre propose-t-il une démarche à la majorité? Pour lui, il n'y a pas d'amalgame à faire. «Deux concepts différents, la majorité présidentielle, la mouvance présidentielle, c'est l'ensemble des partis politiques représentés à l'assemblée ou des assemblées qui, sur la base d'un accord politique, ont un engagement avec le chef de l'Etat, les partis politiques pour gouverner ensemble. La mouvance présidentielle, dans le cas de figure, c'est l'ensemble des forces politiques qui, sur la base d'une certaine idée, se sont accordées pour aller ensemble. Et la mouvance présidentielle a commencé à se mettre en place déjà avec les consultations du chef de l'Etat», a-t-il indiqué.

Pascal-Azad DOKO



AVIS D'APPEL D'OFFRES - AFRO/023/2016
RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE L'EXECUTION
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ABRI DE BUS DANS LA ZONE
DES APPARTEMENTS DU BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OMS,
A BRAZZAVILLE.

Le Bureau régional pour l'Afrique désire recruter une entreprise chargée de l'exécution des travaux de construction d'un abri bus dans la zone des appartements de l'OMS, Bureau régional pour l'Afrique à Brazzaville, République du Congo. En effet, la Cité du Djoué de L'OMS/AFRO est constituée de 124 logements dont 46 villas et 78 appartements /studios pour assurer le logement des staffs et leurs dépendants. Pour faciliter le déplacement des élèves (enfants des staffs logés dans la Cité du Djoué) vers leurs écoles, l'OMS avait mis en place un service de transport qui dispose des bus qui assurent le transport scolaire. Afin d'Améliorer la qualité du service de transport scolaire, l'OMS/AFRO avait entrepris les travaux de construction de deux abris bus qui accueilleront les élèves à l'embarquement et au débarquement au niveau de la zone administrative. Présentement, l'OMS/AFRO envisage de construire un abri bus additionnel, au niveau de la zone des appartements, afin que les élèves qui y résident bénéficient des mêmes conditions de transport que ceux résidant dans la zone administrative. Le présent avis d'appel d'offre restreint a pour but de permettre au Bureau régional de sélectionner une entreprise chargée de l'exécution des travaux de construction d'un nouvel abri bus, dans la zone des appartements .

Les entreprises présélectionnées sont invitées à

retirer le dossier d'appel d'offres y afférant jusqu'au 9 septembre 2016, entre 9H et 13H, du lundi au vendredi auprès du Bureau N° 23 à «L'Estate, Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS, cité du Djoué».

- Chaque offre devra comporter trois (3) volets:
- Le volet administratif qui comprendra les copies des documents à fournir par chaque société soumissionnaire, à savoir:
 - une copie de l'extrait du Registre du commerce;
 - une copie de la pièce d'immatriculation aux impôts (NIU);
 - une copie de la patente de l'année en cours;
 - une copie de l'attestation de non faillite
 - une copie de l'attestation de moralité fiscale.
 - Une copie d'identité bancaire.
 - Le volet technique sera composé des éléments suivants:
 - l'expérience professionnelle;
 - les qualifications du personnel clé (avec CVs);
 - les références des travaux similaires déjà réalisés;
 - la méthodologie à utiliser
 - la liste du matériel à mettre à la disposition du chantier,
 - le planning des travaux.
 - Le volet financier devra comporter les prix hors taxes des prestations (les prix devront être remplis dans le devis quantitatif et estimatif).

La soumission présentée sous plis fermé en deux exemplaires dont un original devra comprendre

l'offre administrative et technique d'une part, et l'offre financière d'autre part. L'enveloppe globale contenant ces deux offres sera fermée et devra porter la mention «AVIS D'APPEL D'OFFRES RESTREINT –AFRO/023/2016. CONFIDENTIEL –TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ABRI DE BUS DANS LA ZONE DES APPARTEMENTS DE L'OMS/AFRO». L'enveloppe devra être déposée au plus tard lundi 12 septembre 2016 à 14h00 à l'adresse suivante:

Organisation Mondiale de la santé
 Bureau Régional pour l'Afrique
 B.P. 6
 Bureau de GMC N° 129 (1er étage)
 Cité du Djoué
 Brazzaville – Congo

Un reçu de dépôt d'enveloppe scellée sera délivré par le Secrétariat de l'Administration générale.

Une visite collective des lieux sera organisée mercredi 7 septembre 2016 à 10H avec comme programme:

- 10H00 à 10H15: séance de briefing dans la salle 18 à l'Estate;
- 10H15 à 10H30: visite de reconnaissance des lieux et;
- 10H30 à 11H45: séance de questions/réponses.

Fait à Brazzaville, le 1er septembre 2016

Le bureau régional pour l'Afrique de l'OMS

Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA
 Notaire, élisant domicile en l'étude de Maître Désiré BAKADILA MONA, titulaire d'un Office
 Notarial en la résidence de Brazzaville, sis 54, avenue de l'Indépendance
 E-mail: bertinmandilou@Yahoo.fr
 REPUBLIQUE DU CONGO

**SOCIETE D'EXPLOITATION
 FORESTIERE YUAN DONG CONGO BZV**

Société A Responsabilité Limitée
 Au Capital de 50.000.000 FCFA
 Siège : Bloc 4, Parcelle 70/69 bis,
 (Quartier Ambassade des Etats Unis B.P 1099)
 BZV/07 B 428

CESSION DES PARTS SOCIALES

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société dénommée «SOCIETE D'EXPLOITATION FORESTIERE YUAN DONG CONGO BZV», en sigle «SEFYD-SARL», Monsieur MA DECHAO (Gérant), a été reçu par Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA en date à Brazzaville du 24 août 2016 dûment enregistrée à Brazzaville la même date, aux Domaines et Timbres de Talangai, sous Folio 155/08, n°459, il a été procédé à la Cession des parts sociales de ladite Société sus énoncée.

LA SOCIETE YUAN DONG TIMBER LTD cède les Trente un pour cent (31%); notamment TROIS MILLE CENT (3.100) parts correspondant à une somme de QUINZE

MILLIONS CINQ CENT MILLE (15.500.000) F CFA, au profit des de la «SOCIETE GRATEFUL SILVER LIMITED», ici présente et qui accepte.

A cet effet, après cette cession, la société YUAN DONG TIMBER LTD, demeurera toujours au sein de la société.

Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 30 août 2016, conformément à la loi.

Pour insertion

**Maître Bertin MANDILOU
 LOUFOUA**

Job Opportunity

POSITION: Marketing and Sales Assistant (M/W)
 Pioneer Ecotourism Society in the Republic of Congo involved in the conservation of endangered species, such as lowland gorillas, seeks a Marketing and Sales Assistant to join our Marketing and Sales team. He / she will in general (but not limited to) be required to: contact customers or prospects, to publicize the services offered by the company and anticipate their changing needs; generate sales. Assist customers on arrival and departure (hotel borders Customs -Meet & Greet-) and with their visit of the city of Brazzaville (distribute flyers, help them around). Follow up of commercial actions and their evolution; participate in the development of sales support materials; participate in the design and creation of Marketing and communication supports; ensure the processing of reservations and pre-billing (Training will be provided); update and organize the Marketing and sales managers schedule and appointments; generate sales and, effectively accomplish all tasks assigned by the Marketing and Sales manager.

Profile Sought

- Graduate School of Business and Management, BTS in commercial action or BTS in sales force; Master in Social Communication or MBA in Project Management.
- One to three years' experience in marketing/selling premium products or services or; Three years dual commercial experience in a B2B and B2C environment.
- Knowledge of sales and merchandising methods, appointment making, need identification
- Analytical abilities and ability to develop need tailored proposition with personalized itinerary examples.
- Ability to develop manage and evaluate a budget
- Excellent computer literacy
- Proficient in English language
- Knowledge of business reporting software is a plus.
- Able to identify business opportunities, and be aware of the associated risks.
- Ability to design and write a sales pitch, an action plan and a marketing strategy
- Marketing and customer focus (internal and external)
- Social qualities: listening, empathy, persuasiveness, persistence, energy and perseverance to try again after possible failures.
- Strong commercial skills to arouse the irrevocable need to purchase in clients or prospects during negotiations
- Responsiveness, availability, reliability, Trustworthiness
- Ability to work under pressure and handle stress.
- Strong ability to learn to master in a short time the area of the company's business and its key players.

Contact: iris@odzala.com

Paroisse Saint Pierre Claver (archidiocèse de Brazzaville)

Il y a 22 ans, 124 chrétiens trouvèrent la mort dans une bousculade!

Il y a 22 ans, le 12 août 1994, 124 fidèles laïcs trouvèrent la mort, à l'entrée principale de la paroisse Saint Pierre Claver de Bacongo, dans l'archidiocèse de Brazzaville. Les chrétiens de cette paroisse, avec à leur tête le curé, le père Ghislain Biahoua Massamba, et les vicaires, se sont souvenus de leurs frères et sœurs, ceux qu'il faut appeler les martyrs de la foi, en organisant une série de manifestations, notamment un triduum de prière, un dépôt de gerbe de fleurs au cimetière du centre-ville et une messe célébrée en l'église Saint Pierre, pour commémorer ce triste événement.

Tout a commencé le 6 août 2016, avec une opération de salubrité organisée par les mouvements d'apostolat, à la demande du Conseil pastoral paroissial, au cimetière du centre-ville où reposent les martyrs de la foi. Un triduum de prière a, ensuite, réuni toute la chrétienté à la paroisse Saint Pierre Claver, du 9 au 11 août, sous la direction des archiconfréries Notre Dame du suffrage et de Montligeon, dans l'église. Dans la matinée du vendredi 12 août, concordant avec le triste jour, une délégation conduite par le curé de la paroisse et composée des membres des deux conseils (pastoral et affaires économiques) et des représentants des victimes, a déposé une gerbe de fleurs au cimetière du centre-ville. Bien avant ce geste, le père Ghislain Massamba, curé de la paroisse, a prononcé une prière suivie de la bénédiction des tombes, sous la vigilance des agents de l'ordre. Le clou de la commémoration a été la messe célébrée dans la soirée par le père Ghislain et concélébrée par les pères Jean De Dieu Passy et Gerdet Matondo, sous l'anima-

tion de la chorale Tanga-ni-Tanga et de la Schola populaire. De nombreux fidèles et familles des victimes y ont pris part, pour se souvenir des frères et sœurs brutalement arrachés à leur affection et prier pour leur repos dans le Royaume de Dieu. Dans son homélie tirée de l'évan-



Le père Jean de Dieu posant la gerbe de fleurs en compagnie du curé, du père Gerdet et des membres du Conseil pastoral.

gile de Saint Jean 17:1-3.24-26, le père Ghislain a déclaré «que la mort est l'occasion de nous rappeler que nous sommes, tous, des humains sur une terre passagère, afin que chacun de nous s'interroge sur son cheminement spiri-



Le père Ghislain Biahoua Massamba (au milieu) présidant l'eucharistie.

tuel. Elle est la voie indiquée pour les chrétiens de rencontrer Dieu. Très touché et secoué par ce triste événement, nul d'entre nous n'a pu retenir ses larmes à l'époque, face à la gravité du drame. Néanmoins,

gardons la foi d'un monde meilleur en Jésus-Christ, en acceptant d'endurer les épreuves difficiles qui se transformeront en une joie éternelle». Clôturant la célébration eucharistique, le curé a remercié les parti-

cipants et les a exhortés au respect du devoir de mémoire à l'endroit des martyrs de la foi. D'ailleurs, des mesures seront prises dans les jours à venir, pour améliorer l'organisation de cet événement et intéresser tout le monde, a-t-il indiqué.

Pour la petite histoire, le 12 août 1994, de nombreux fidèles chrétiens avaient pris d'assaut la cour paroissiale de Saint Pierre, pour prendre part à une campagne d'évangélisation qui était à son quatrième jour environ. Lorsque survint, quelques minutes avant la fin de la prière, une averse en pleine saison sèche, certains fidèles se sont précipités à la sortie principale, pour vite regagner leurs foyers. Dans cette précipitation, une bousculade éclate, causant au bout d'un laps de temps, une importante perte en vies humaines, soit 124 morts et de nombreux blessés. Un événement qui plongea tout le pays dans l'émoi et la tristesse. A l'époque, un deuil national fut décrété et le gouvernement s'engagea à organiser les

E.e.c (Eglise évangélique du Congo)

Le révérend pasteur Edouard Moukala, nouveau président

La 24^e session ordinaire du synode de l'E.e.c (Eglise évangélique du Congo) a élu, samedi 6 août 2016, le pasteur Edouard Moukala (54 ans), pour un mandat de 4 ans, en qualité de président de l'E.e.c (Eglise évangélique du Congo). Il a succédé au pasteur Dr Patrice Nsouami (59 ans), qui a accompli deux mandats, selon les textes en vigueur.

Les travaux de la session synodale de l'E.e.c, qui a réuni, du 3 au 7 août 2016, 389 délégués venus de l'ensemble des consistoires, se sont déroulés à la paroisse de Mansimou, dans le 8^e arrondissement Madibou de Brazzaville. Le culte de clôture de ce synode s'est déroulé le dimanche 7 août 2016, à la paroisse de Mansimou, avec la participation de plus de dix mille fidèles provenant de plusieurs paroisses de la capitale et d'ailleurs, pour accueillir le nouveau président de l'E.e.c, le pasteur Edouard Moukala. On y a noté la participation de quelques personnalités, dont Mme Antoinette Sassou-Nguesso, épouse du chef de l'Etat, quelques membres du gouvernement et des invités venus du Gabon, de la RDC (République



Pasteur Edouard Moukala

Démocratique du Congo), de France et des pays nordiques. Depuis 1961, date de la fondation de l'Eglise évangélique du Congo, la présidence a été assurée par les pasteurs Jasmin Kimpolo (1961-1967), Raymond Buana Kibongui (1967-1975), Jean Mboundou (1975-1987), Alphonse Mbama (1987-2005) et Patrice Nsouami (2005-2016). Le révérend Dr Patrice Nsouami avait succédé au pasteur Alphonse Mbama, décédé en cours de mandat, en 2005. Les élections anticipées avaient porté le révérend pasteur Dr Patrice Nsouami, qui a finalement dirigé l'E.e.c pendant 11 années consécutives. Il se consacra maintenant aux recherches académiques et à la formation des pasteurs, selon les dispositions des textes régissant l'Eglise évangélique du Congo.

Ph. BANZ

obsèques, en annulant la célébration des festivités du 15 août, marquant l'indépendance du pays. Avec le concours de la mairie, le site du centre-ville fut octroyé pour l'inhumation. Cependant, le site a continué d'accueillir des inhumations, malgré le mur qui y a été construit. Au cours d'une réunion,

l'année dernière, pour réfléchir sur l'idée de construire une stèle en mémoire de ces martyrs de la foi, les familles sollicitaient, le respect du site et son réaménagement. Espérons que cette doléance sera entendue.

Nathan DANDOU SIASSIA

OFIS store
w Revendeur agréé

Wiko

Changeons les règles du Jeu !

sunset 2 *LENNY 2* *rainbow JAM* *highway STAR*

A partir de : **55 500 XAF TTC**

Garantie 12 mois

Pointe-Noire : 319, Avenue Charles De Gaulle
Brazzaville : 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

t.: 06 600 00 00 (PNR)
01 600 00 00 (BZV)

Programme des obsèques du Colonel Lazare Mouanga

Décédé à Angers, le 21 Août 2016

Psaume 23 «l'éternel est mon berger je ne manquerai de rien»

LUNDI 05/09/2016
17:35 Arrivée de la dépouille par le vol régulier Air France

18:00 Départ pour la morgue municipale de Brazzaville

MARDI 06/09/2016
7h30 Levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville

8h00 Recueillement au domicile familial

9h00 Arrivée au palais du parlement

9h45 Début de la cérémonie

11h45 Départ pour la cathédrale sacrée cœur

12h00 Début de la messe

13:30 Fin de la célébration religieuse

13h45 Départ pour le caveau familial (Yaka-yaka)

15h30 Retour au lieu de la veillée

16h00 Fin de la cérémonie.

Diocèse de Nkayi

Célébration du cinquième anniversaire de la paroisse Sainte Bernadette de Madingou-gare

La nouvelle cloche de l'église.

Jadis annexe de la paroisse Saint Michel de Madingou-poste, la paroisse sainte Bernadette de Madingou-gare a été décrétée paroisse autonome, par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, suivant le décret n°008/Mdn du 15 août 2011. Pour des raisons liées à l'organisation, le cinquième anniversaire de cette paroisse sera célébré le dimanche 2 octobre 2016 à 9h 30, au cours de la célébration eucharistique présidée par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi. A cette occasion, l'évêque du lieu procédera à la bénédiction de la nouvelle cloche et au lancement du deuxième module des travaux de construction du nouveau presbytère. Puisse le Seigneur, par l'intercession de Sainte Bernadette Soubirous, sainte patronne de cette paroisse, accompagner et soutenir toutes les initiatives en vue de la réussite des festivités de cet anniversaire!

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'équipe presbytérale:
Abbé Placide Youlou (curé): (00242) 04-451-25-91
(00242) 06-655-67-82
Abbé Joseph Mbéri (vicaire):(00242) 06-659-93-61

Cathédrale Sacré-Cœur (archidiocèse de Brazzaville)

Mgr Milandou a célébré une messe en mémoire du Père Pannier et de Mgr Gallet

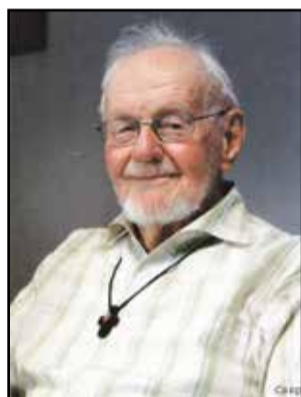
Mardi 23 août 2016, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, a célébré une messe en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, en mémoire du Père Guy Pannier et de Mgr Jean-Pierre Gallet, deux missionnaires français ayant œuvré au Congo-Brazzaville et qui sont décédés en France. Une trentaine de prêtres concélébrant dont les pères Casimir Moukoubu, curé-doyen du doyenné de Nganga-Lingolo, Linzolo, Goma-Tsétsé, Bogdan Piotrowski, curé-doyen du doyenné Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Talangai; Yves Isidore Nzoussi, supérieur de la province spiritaine du Congo-Brazzaville, ainsi que l'abbé Sébastien Zoubakela, vicaire coopérateur à la paroisse Sainte-Anne du Congo. C'était sous l'animation de la chorale La Colombe de la paroisse Saint Esprit de Mougali.



Mgr Anatole Milandou (au milieu) présidant la célébration eucharistique.

Missionnaire spiritain, Père Guy Pannier est décédé le samedi 6 août à l'âge de 93 ans et a été inhumé, le mardi 9 août à Chevilly-La rue, en France. Quant à Mgr Jean-Pierre Gallet, prêtre fidei donum, il a quitté la terre des hommes, le lundi 15 août 2016, à l'âge de 85 ans et a été inhumé, le jeudi 18 août à La Bastide-Clairence, son village.

Né en 1923, Guy Pannier, missionnaire spiritain, est arrivé à Pointe-Noire (Congo-Brazzaville) en 1951. Prêtre français, originaire du diocèse de Nanterre, il a été vicaire de paroisse, économiste diocésain,



Père Guy Pannier.

Parmi les participants à la messe célébrée en leur mémoire par Mgr Anatole Milandou, figuraient entre autres, Désiré Sosthène Matoko, administrateur-urbain de la Communauté urbaine de Kibouendé, des religieux et religieuses de diverses congrégations, ainsi que des chrétiens originaires des deux localités où les deux prêtres missionnaires ont abattu leur travail de missionnaires, servant ainsi Dieu et l'Église. Pour avoir connu et côtoyé l'abbé Jean-Pierre Gallet, l'abbé Sébastien Zoubakela a prononcé l'homélie dans laquelle il a dépeint l'œuvre missionnaire des deux prêtres ayant marqué, de manière indélébile, un pan de l'histoire de l'évangélisation du Congo, notamment, dans la partie méridionale du pays.

traité à Chevilly-La-rue, jusqu'à sa mort.

Prêtre diocésain de Bayonne, l'abbé Jean-Pierre Gallet était fidei donum dans l'archidiocèse de Brazzaville. Il fut d'abord affecté comme vicaire à la paroisse Notre-Dame du Ro-



Mgr Jean-Pierre Gallet.

saire de Bacongo, puis curé à Kibouendé où il exerça la plus grande partie de son ministère sacerdotal. Il fut aussi nommé vicaire épiscopal par Mgr Barthélemy Batantu, alors archevêque de Brazzaville, de vénérée mémoire. A l'érection du diocèse de Kinkala en 1987, l'abbé Jean-Pierre Gallet à qui le nouvel évêque du lieu, Mgr Anatole Milandou, confia l'économat dudit diocèse, s'incardina

dans ce nouveau diocèse. Le 5 mai 1984, Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II le nomma prélat honoraire. Lors de la célébration de ses noces d'or de vie sacerdotale, le dimanche 12 août 2012, dans son village de La Bastide-Clairence, au Sud-Ouest de la France, Mgr Jean-Pierre Gallet, prélat de Sa Sainteté, avait concélébré la messe en compagnie de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, Mgr Marc Aillet, évêque de Bayonne et d'une dizaine de prêtres. A cette occasion, l'archevêque de Brazzaville avait déclaré dans son mot de remerciements: «Tata Gallet a quitté Paris, la France, l'Europe, pour pénétrer jusqu'au cœur de la forêt équatoriale, en s'incardinant dans le clergé diocésain du Congo-Brazzaville, devenant même l'un des pionniers de la fondation du diocèse de Kinkala».

Intervenant en dernier lieu à la fin de la messe en leurs mémoires, Mgr Anatole Milandou a ravivé le souvenir des deux missionnaires qui ont beaucoup fait pour l'évangélisation du Congo, tout en remerciant les participants à la messe.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Centre d'accueil des mineurs de Mvou-Mvou (diocèse de Pointe-Noire)

Sept enfants ont été baptisés et ont fait leur première communion

Le Cam (Centre d'accueil des mineurs de Mvou-Mvou), une des structures de la Caritas du diocèse de Pointe-Noire, a vécu, dimanche 12 juin 2016, en la paroisse Saint Christophe, le baptême et la première communion de 7 des 32 enfants qui y sont reçus. La messe au cours de laquelle ces enfants ont été baptisés et fait leur première communion a été célébrée par le curé, l'abbé Eugène Henri Makosso, et concélébrée par les abbés Gilles Isaac Makosso, vicaire de la paroisse et l'abbé Jean-Jacques Makosso Mathos, tous deux membres de l'équipe presbytérale de la paroisse.



Les nouveaux baptisés du CAM posant pour la postérité.

Depuis la création du Cam en 1992 et l'accueil des premiers enfants en 1995, c'est la première promotion d'enfants de la rue, qui a vu certains enfants être baptisés et faire leur première communion, après avoir suivi leur parcours catéchétique. Signalons que le Cam accueille les enfants en situation d'abandon, quelles que soient leurs origines et leur appartenance religieuse. Dans son homélie, inspirée de l'évangile de Saint Luc, l'abbé Eugène Makosso a invité les chrétiens à la conversion. Il a attiré longuement l'attention des parents sur la profonde signification du sacrement de baptême dans l'Église catholique, qui est plus qu'un rite ordinaire, mais un sacrement qui donne la vie aux enfants de Dieu. Au cours de cette messe, 19 autres catéchumènes ont renouvelé leur foi baptismale.

Serge MOUNTHOU
Catéchiste

Témoignage

Mort de l'abbé Gallet: comment pleurer un père?

Il y a plus qu'un symbole à lire dans la vie, l'œuvre et le témoignage de foi que nous laisse Mgr Jean-Pierre Gallet. Même sa mort, un 15 août, jour de l'Assomption et fête nationale du Congo, semble avoir été un autre signe à lire. Beaucoup a été écrit sur le prêtre qu'il fut, sur son action dynamique à Kibouendé où il arriva aux premières années de notre indépendance, ou à Kinkala et Mindouli où il a terminé son séjour congolais, sur l'affection dont il se savait entouré par les fidèles.



Mgr Jean-Pierre Gallet.

L'abbé Paul-Éric Goma, qui lui a consacré un article appréciable dans ce journal, souligne que Mgr Gallet, «prêtre dynamique et aimé au Congo», «a laissé une œuvre: la construction de l'évêché de Kinkala, en matériaux locaux». Cela a ajouté à ma tristesse de voir combien un singulier pouvait liquider une vie remuante, remplie d'initiatives, de propositions et de réalisations. Car, Mgr Jean-Pierre Gallet n'a pas laissé qu'une œuvre. Du reste, s'il faut conter sa vie, il ne serait pas très objectif de «l'évaluer» au travers des seules œuvres visibles: constructions, congrégation des Frères de campagne, restauration de chapelles, fixation de points d'eau ou implantation de centres de santé. Oui, cela aussi Mgr Gallet l'a fait. Mais, son œuvre la plus remarquable reste l'exemple d'abnégation qu'il a donné autour de lui et l'investissement multiforme qu'il a placé dans l'éducation et

la formation. Sans lui, je n'aurais pas fait d'études! A Baratier (aujourd'hui Kibouendé) où il atterrit après un bref temps d'adaptation à Brazzaville, il s'employa tout de suite à prendre la jeunesse en main, pour la conduire et la soutenir dans la voie de la découverte de son destin. Bibliothèque paroissiale, séances de cinéma, jardinage, élevage, travail manuel dans tous les secteurs (menuiserie, maçonnerie etc), les jeunes de Kibouendé, à l'époque, savaient trouver autour de la Mission Saint-Philippe, quelque chose pour s'occuper, surtout en temps de vacances. Nous avons pavé de pierres plates (avec nos noms gravés... dessous!) l'église Saint-Philippe. Nous avons restauré de bout en bout le pont de la Madzia: sa charpente métallique et coloniale tient toujours aujourd'hui. Mais, en 1970, son allée en madrier dur fixé par de gros boulons était en ruine.

L'abbé Gallet entreprit de tout démonter, de jeter le bois pourri et de le remplacer par un autre, traité et donc plus résistant. Les jeunes autour de lui maniaient tenailles, marteaux, clés à molette et scies.

Il en fut de même pour la réparation du clocher de l'église Saint-Philippe; du presbytère à un étage; de l'aménagement d'un espace catéchisme sous les bois de fer. Il en fut ainsi aussi pour la restauration de la chapelle de Maniéto, de Ngamalié et, surtout, pour la construction de celle de Mpayaka. Déjà en matériaux locaux: du bambou qui émerveilla même le défunt Cardinal Emile Biayenda qui vint la bénir un dimanche de pluie.

L'abbé Gallet, comme on continuera à l'appeler à Kibouendé par affection, est aussi l'homme qui savait ne pas encourager le manque d'initiatives. Lorsqu'il fut décidé de mener des travaux de restauration dans les différents édifices de la paroisse, il ne choisit pas de puiser dans sa poche personnelle, mais inventa «la faim de Mâ Loubienga». Une dame-jeanne accueillait le fidèle à l'entrée dans l'église. C'est elle, la «Madame Loubienga», qu'il fallait nourrir. Les chrétiens se piquaient au jeu. En chantant et dansant, ils allaient jeter leur obole dans la dame-jeanne. Lorsqu'elle fut pleine de billets et de monnaie, on procéda au décompte total puis, comme il l'avait promis, l'abbé Gallet mit l'équivalent de cette somme, tiré de sa poche. De sorte que Saint-Philippe de Kibouendé, plus tard rasé à terre par la stupidité violente de quelque soudard, n'était pas seulement un monument historique: c'était une œuvre aussi, mais une œuvre commune. L'œuvre de l'abbé Gallet, au moins à Kibouendé, a été ainsi: toujours une et toujours plurielle. C'est pourquoi sa mort a laissé orphelin plus d'un fils parmi nous.

Albert S. MIANZOUKOUTA
Journaliste à Radio Vatican

Nécrologie

L'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo) a le regret d'annoncer aux évêques du Congo et aux présidents des Commissions épiscopales de la C.e.c, le décès de Mme Angélique BANDZA, secrétaire-comptable à La Semaine Africaine. Décès survenu

le 28 août 2016, à Pointe-Noire.

L'inhumation est prévue pour le mardi 6 septembre 2016, au cimetière privé de Loukanga.

Au nom des évêques du Congo, le secrétaire général de la C.e.c présente ses sincères condoléances au direc-



teur de La Semaine Africaine, à ses collaborateurs et à la famille biologique de la défunte.

Confions l'âme de la défunte à la miséricorde de Dieu.

Requiescat in pace.

Abbé Brice Armand IBOMBO
Secrétaire général de la C.e.c

Institut congolais de l'audit et du contrôle internes Sensibiliser sur l'importance de l'audit interne

«Guérir nos entreprises et organisations par l'audit interne», c'est le thème de la réunion mensuelle tenue, par l'I.c.a.c.i (Institut congolais de l'audit et du contrôle internes), une organisation professionnelle, faisant partie de la société civile, samedi 27 août 2016, dans la salle de conférence de la Chambre de commerce de Brazzaville.

Présidée par Daniel Koumbemba, 3e vice-président de l'I.c.a.c.i, en présence d'Etienne Koti, président de l'I.c.a.c.i et Sandrine Prisca Kou-toundou Ngoundou, présidente de l'antenne départementale I.c.a.c.i de Brazzaville et d'autres membres de cette organisation professionnelle, cette réunion a eu pour objectif de sensibiliser et d'informer les professionnels sur la démarche permettant de soigner une entreprise.

La réunion a regroupé plus de 80 participants, venus des administrations publiques et du secteur privé. Au cours de celle-ci, des dirigeants des entreprises et d'autres organisations ont été interpellés et sensibilisés sur la nécessité du rôle que peut jouer l'audit interne au sein d'une entreprise ou organisation.

Giresse Akono Gantsui, docteur en audit et expert, a développé le thème: «Guérir nos entreprises et organisations par l'audit interne», en insistant sur ce qu'est l'audit interne, les pathologies organisationnelles, le rôle et le positionnement, les enjeux et les défis de la profession. A la lumière des échanges, l'audit interne s'est avéré aussi bien pour le secteur public que privé, un outil important pour développer des réflexes de bonne conduite de gestion. Il permet d'améliorer et de contribuer à créer de la valeur ajoutée, en assurant une

fonction managériale susceptible d'atteindre les performances et les objectifs visés par l'entreprise. L'audit interne est une fonction indépendante et objective qui, au sein d'une organisation, a pour rôle de donner une assurance raisonnable sur la maîtrise des activités auprès d'une organisation.

Pour Akono Gantsui, «toute activité, que l'on exerce, génère des risques. Ainsi, le rôle de l'audit interne est de pouvoir mettre en place un dispositif qui puisse contrôler ses risques et éventuellement améliorer le fonctionnement de l'organisation dans son ensemble. L'audit interne assure l'efficacité de fonctionnement d'une organisation de manière à atteindre les objectifs et l'efficace. L'audit interne est utile pour toutes les organisations.»

Sa communication a permis de faire la lumière sur les différentes pathologies qui peuvent affecter les entreprises et les organisations, en présentant l'audit interne comme un outil essentiel d'amélioration de leur santé.

Daniel Koumbemba, dégageant l'intérêt de cette rencontre, a dit: «Ne dit-on pas que lorsque vingt savants se réunissent autour d'une table, chacun libère une expérience et s'enrichit de dix-neuf autres. C'est ainsi que le progrès par le partage qui est le but essentiel poursuivi par cette activité donne l'opportunité



Les participants et le conférencier posant pour la postérité.

aux participants d'échanger et de partager leurs expériences. Les attentes de cette démarche sont de deux ordres: Initier le public sur les fondamentaux de l'audit et sur toutes les questions concernant les problèmes liés au développement de l'audit interne dans notre pays et ailleurs, d'une part, et renforcer les capacités opérationnelles des auditeurs par

un échange permanent d'expériences, d'autre part.»

Notons que l'I.c.a.c.i est un organisme chargé de représenter la fonction de l'audit interne, de promouvoir son développement et de servir les auditeurs pour mieux perpétuer les bonnes pratiques de gestion.

Philippe BANZ

A acheter

Une parcelle située au bord du goudron ou à moins de 40m, entre le quartier Mansimou et Madibou.

Contact : 06 889 98 99 / 04 048 63 63

G.i.a.c (Groupement interprofessionnel des artisans du Congo)

Quarante-sept apprenants artisans ont reçu leurs diplômes

Samedi 27 août 2016, l'esplanade du C.e.f.a (Centre d'éducation, de formation et d'apprentissage) des métiers de services a servi de cadre à la cérémonie de remise de kits de fin d'apprentissage en milieu artisanal. Patronnée par Serge Alain N'tsakala, président du G.i.a.c, en présence de Gaspard Openda, directeur du C.e.f.a, cette cérémonie de remise de kits d'apprentissage a concerné quarante élèves artisans formés en coiffure, couture, cordonnerie, vannierie et en électricité bâtiment. Dans le cadre du projet d'afiproma (Appui à la formation et l'insertion professionnelle en milieu artisanal), à Pointe-Noire.

Quatre temps forts ont marqué cette cérémonie, organisée conjointement par le G.i.a.c et l'ambassade de France au Congo: mot du président du G.i.a.c, défilé de mode, remise des attestations et diplômes d'honneur, et remise des kits à chaque élève, selon sa spécialité.

Serge Alain N'tsakala, rappelant à cette occasion l'objectif principal du G.i.a.c., a dit: «Le G.i.a.c. est une structure auto organisation des artisans qui a pour objectif principal d'œuvrer à côté de tous les autres partenaires de manière que l'artisanat congolais puisse se développer. C'est le principal objectif que se fixe le G.i.a.c., avec deux axes prioritaire d'intervention: d'une part, les aspects liés à la professionnalisation de l'artisan et de l'autre, le règlement des problèmes sociaux, qu'un artisan vit dans la pratique de son métier. De ces deux priorités que le G.i.a.c. s'est donné, la plus grande et la plus importante est celle consistant à faire que l'artisan soit capable de se prendre en charge. Pour ce faire, il faut que celui-ci devienne un professionnel dans les différents secteurs constituant l'artisanat tel que le définit la loi n° 7 2011 qui régit l'artisanat dans le pays.»

Liant l'utile à l'agréable, les mannequins des différents salons de coiffure de la ville océane ont défilé, avec la perruque natte la joie, la perruque tire-bouchon, les écaillés lâchées, le chignon cérémonie, les écaillés peau de fleur, mari mar, montrant ainsi leur savoir-faire en matière de coiffure. S'en est suivi la remise des attestations et cartes professionnelles d'artisan par corps de métier; des diplômes d'honneur aux encadreurs ainsi que des kits par catégorie de métiers. Ces kits étant ainsi composés: machines à coudre, ciseaux, rubans, fers à repasser, pour les couturiers; clés, tournevis, pinces, sacs pour garder le matériel, pour les apprenants en électricité bâtiment; couteaux de marque Douc-Douc, arrache-clous, étaux et lianes, pour les vanniers; machines à coudre permettant à polir les semelles, marteaux, pinces, étaux, pour les cordonniers; séchoirs casques et manuels, portes baby lys, bigoudis et ciseaux, pour la coiffure. Régler l'épineux problème de l'apprentissage en milieu artisanal est, donc, le souci du G.i.a.c et, dix-huit mois de formation ont suffi pour que les apprenants artisans soient formés. Et, Carène Tchiamou, une des récipiendaires de dire: «J'ai été formé en coiffure et je suis vraiment très contente d'avoir reçu le diplôme. Je dis merci à l'ambassade de France d'avoir pensé à nous, pour notre apprentissage.» Le repas d'amitié a bouclé la cérémonie

Noëllie BOUANGA

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE

DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°283/2016/BZ-C INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
01	14726 du 02-08-16	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 2.000,00m2	KINTELE FLEUVE	POOL	Société ZHENGWEI TECHNIQUE CONGO (SZTC)
02	14390 du 1er-06-16	Sect P7suite, bloc 3 ; Pile 12 ; Sup : 600,00m2	1697, RUE MATSINA NZOULOU	4--BZV	NGO Bienvenu Junior Ferdinand
03	14656 du 22-07-16	Sect -, bloc -, Piles 7 et 14 ; Sup : 800,00m2	KINTELE	POOL	BOSSEBA MISSENGUI Rhodia Hélène
04	14655 du 22-07-16	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 1.600,00m2	YIE VILLAGE	POOL	SCI OMEGA
05	14376 du 30-05-16	Sect -, bloc -, Piles 1, 2, 3, 8, 9 et 10 ; Sup : 2.400,00m2	MALOUKOU	POOL	OPIKA Emile
06	14516 du 23-06-16	Sect P9, bloc 114 ; Pile 2 ; Sup : 152,95m2	138BIS, RUE DOLISIE	5--BZV	Eglise Chandelier de Victoire
07	14736 du 03-08-16	Sect W, bloc - ; Piles 4 et 11 ; Sup : 800,00m2	DJIRI	9--BZV	ITOUA NGAPORO Assori
08	14750 du 05-08-16	Sect CK, bloc 70 ; Pile 6 ; Sup : 452,44m2	RUE INDOMBA (QUARTIER IMPOH MANIANGA)	9--BZV	OYANDZA René
09	14320 du 20-05-16	Sect CH, bloc 42 ; Pile 7 ; Sup : 454,80m2	ELENGA ABENGA (MASSENGO)	9--BZV	NGONA IKIAS Rosalie Maïva
10	14319 du 20-05-16	Sect -, bloc -, Piles 5 et 14 ; Sup : 800,00m2	VILLAGE MOUTHOU	POOL	OBILI Prince Huriel Lucius
11	14401 du 02-06-16	Sect P7suite, bloc 27 ; Pile 14 ; Sup : 520,13m2	2236, RUE MADZIA PLATEAU DES 15 ANS	4--BZV	SYLLA Bakary et SYLLA Boubacar
12	14787 du 16-08-16	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 20.000,00m2 soit 2ha00a00ca	MINGALI-BAMBOU	POOL	Société (SCAC)
13	14735 du 03-08-16	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 985,40m2	KINTELE	POOL	MONGOLE Divine M. G, NTSALA Rick M. G, MOUMBA Bruna M. C. H.
14	12553 du 03-06-15	Sect P10, bloc 31 ; Pile 5 ; Sup : 645,08m2	38, RUE CONGO	5--BZV	OTSOUAMPION Ghislain Severin
15	14558 du 30-06-16	Sect -, bloc -, Pile 3 ; Sup : 400,00m2	DJIRI	POOL	MBERI N'SANA Hem'sey Mina
16	14559 du 30-06-16	Sect -, bloc -, Pile 2 ; Sup : 400,00m2	DJIRI	POOL	MBERI N'SANA Hanais'h Nas'hyka
17	14663 du 25-07-16	Sect P7, bloc 42 ; Pile 1 ; Sup : 171,88m2	62, RUE LAGUE QUARTIER MOUNGALI	4--BZV	BOKILO Francis Jean Richard
18	14134 du 13-04-16	Sect BG, bloc - ; Pile 8 ; Sup : 27.818,00m2	RUE OBOYE QUARTIER NKOMBO MATARI	9--BZV	OKIEMY ONGOLY Misseret
19	14136 du 13-04-16	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 27.818,00m2	DJIRI	POOL	OKIEMY ONGOLY Misseret et OKIEMY MWENET ANGOAMBA
20	14137 du 13-04-16	Sect P9, bloc 186 ; Pile 5 ; Sup : 365,83m2	234, RUE MAYAMA	5--BZV	OKIEMY EVISSI-KOUVA Laurence
21	2906 du 11-08-10	Sect P13, bloc 104 ; Piles 2660 et 2661 ; Sup : 864,00m2	QUARTIER MOUKONDO	4--BZV	OKIEMY MWENET Angoamba
22	14135 du 13-04-16	Sect BG, bloc - ; Pile 8 ; Sup : 492,15m2	RUE MASSINA QUARTIER NKOMBO	9--BZV	OKIEMY EVISSI-KOUVA Laurence
23	12178 du 31-03-15	Sect K, bloc - ; Pile 228 ; Sup : 451,80m2	CENTRE-VILLE	3--BZV	MIAMBAZILA Pauline
24	14587 du 07-07-16	Sect BF, bloc 152 ; Pile 08 ; Sup : 460,00m2	11, RUE AKANA MIKALOU II	6--BZV	NGOUELODELE MONGO née MBIERE ALOUNA Henriette
25	14222 du 02-05-16	Sect P/13, bloc 95 ; Pile 2461 ; Sup : 391,55m2	CITE DES 17	4--BZV	OKOUNA Bénédicte Chrystie
26	14639 du 18-07-16	Sect Cl, bloc 15 ; Pile 31 ; Sup : 231,84m2	QUARTIER MASSENGO SOPROGI	9--BZV	ONDONGO Patricia Isabelle
27	14641 du 18-07-16	Sect Cl, bloc 81 ; Pile 19 ; Sup : 300,30m2	15, RUE ODZATONI (MASSENGO)	9--BZV	IKANI née ONDONGO Patricia Isabelle
28	14640 du 18-07-16	Sect Cl, bloc 18 ; Pile 19 ; Sup : 362,16m2	RUE ANGUINI (MASSENGO)	9--BZV	IKANI Narcisse
29	12628 du 16-06-15	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 4.983,27m2	DJIRI PONT	POOL	GALESSAMY YBOMBOT Jean
30	14693 du 29-07-16	Sect P13, bloc 56 ; Pile 4 ; Sup : 357,14m2	54, RUE KITSALI MOUKONDO	5--BZV	SYLLA SEKOU Junior
31	13418 du 30-10-15	Sect -, bloc -, Pile 2 ; Sup : 2.615,50m2	VILLAGE PK45	POOL	MPAN Joseph
32	13419 du 30-10-15	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 3.720,00m2	VILLAGE PK45	POOL	MPAN Joseph
33	14810 du 22-08-16	Sect P7, bloc 32 ; Pile 12 ; Sup : 366,29m2	55, RUE LEKANA (QUARTIER MOUNGALI)	4--BZV	MBOUKOU Léonard
34	14394 du 01-06-16	Sect P8, bloc 145 ; Pile 4 ; Sup : 454,23m2	128, RUE LEKANA	4--BZV	DEMBA TOURE et BAKARY Camara
35	14670 du 26-07-16	Sect J, bloc - ; Pile J338V ; Sup : 152,15m2	QUARTIER OCH	4--BZV	DJEMBO Solange Véronique Antoinette
36	14717 du 02-08-16	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 413,89m2	KINTELE	POOL	OFOUELOBAMBI Atandé Reconnaissance
37	14813 du 23-08-16	Sect B, bloc - ; Pile 3 ; Sup : 410m2	QUARTIER OKONGO	POOL	EWENGUE née NOMBO TATHY Hélène
38	14583 du 05-07-16	Sect -, bloc -, Piles 22 et 23 ; Sup : 816,06m2	QUARTIER STADE DE KINTELE	POOL	SAMBO LEBINDZI Daniel
39	11732 du 31-12-14	Sect CH, bloc 63 ; Pile - ; Sup : 895,50m2	QUARTIER MASSENGO	9--BZV	OSSEBI Henri
40	13503 du 09-11-15	Sect P13, bloc - ; Pile 16 ; Sup : 396,00m2	CITE DES 17	4--BZV	KALABAKA Beni Patience
41	13418 du 30-10-15	Sect AT, bloc 3 ; Pile 32 ; Sup : 6.400,00m2	QUARTIER LA BASE	4--BZV	MPAN Joseph
42	14531 du 27-06-16	Sect P7, bloc 134 ; Pile 12 ; Sup : 416,37m2	1214, RUE GRAND DIOSSE (PLATEAU DEs 15 ANS)	4--BZV	COSTA MBONGO Thierry Junior
43	14847 du 30-08-16	Sect P6, bloc 99 ; Pile 9 (ex5) ; Sup : 185,50m2	129BIS, RUE YAKOMAS	5--BZV	MBEPA Fore
44	12776 du 13-07-15	SectP10, bloc 30 ; Pile 4 ; Sup : 334,95m2	25, RUE MOUSSANA	5--BZV	BAIZ KOMBETH Elvy Chanelle
45	12307 du 27-04-15	Sect -, bloc -, Pile 4 ; Sup : 374,42m2	KINTELE	POOL	Enfants GAPO : GAPO Noé Ismaël et GAPO Constant Josué5

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 23 de la loi 17/2000 du 06 novembre 2015 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 05 septembre 2016

L'Inspecteur Divisionnaire,
Michelle Cyrine OBA

Point de presse de Ghys Fortuné Dombé-Bemba, directeur de publication de Talassa

«Le reproche formulé à Monsieur Ghys Fortuné Dombé-Bemba ressemble à un coup de poing dans une mousse de savon»

Dans un point de presse qu'il a fait le jeudi 1^{er} septembre 2016, au siège de son journal, au Plateau des 15 ans, à Brazzaville, Ghys Fortuné Dombé-Bemba, directeur de publication du journal Talassa a répliqué au Conseil supérieur de la liberté de communication, qui l'accuse de détenir une fausse attestation délivrée par l'ancien président du C.s.l.c, Jacques Bananganzala, sur la base de laquelle il a obtenu le certificat de déclaration du Groupe de presse Talassa n°1358/2011, établi par le Procureur de la République. Ghys Fortuné Dombé-Bemba considère que cette attestation est bien légale puisque délivrée par l'autorité compétente. «Le reproche formulé à Monsieur Ghys Fortuné Dombé-Bemba ressemble à un coup de poing dans une mousse de savon, en ce que l'acte incriminé n'a été ni altéré, ni modifié, ni falsifié par son bénéficiaire. Cette démarche procède de la pure mauvaise foi et de l'intention manifeste de vouloir nuire aux bonnes gens qui ont, en toute responsabilité, servi la République», soutient-il. Voici l'intégralité de son point de presse.



Ghys Fortuné Dombé-Bemba.

Chers confrères, chères consœurs,

Les preuves supplémentaires de la mauvaise gestion du Conseil supérieur de la liberté de communication et de l'ignorance des lois qui régissent cette institution ainsi que des B.a.ba du droit ont été données par Philippe Mvouo, son président, sous couvert de Théophile Miett-Likibi, secrétaire administratif par intérim, respectivement, le vendredi 26 et le mardi 30 août 2016, à Brazzaville.

Vendredi à 14h, par exemple, nous avons reçu une invitation dudit conseil, dans laquelle il nous était demandé de nous présenter au cabinet du président de l'Autorité de régulation des médias, Philippe Mvouo, pour «une séance de travail, le mardi 28 août 2016 à 10h00».

Nous nous sommes demandé comment une invitation d'une phrase, signée des hautes autorités du conseil, pouvait-elle s'avérer nulle et de nul effet, de par la confusion de la date du 28 août 2016 qui ne correspondait pas à la journée de mardi. En réalité, il ne s'agissait pas d'une «séance de travail», mais plutôt d'un point de presse ou d'un guet-apens tendu à notre modeste personne, puisque nulle part dans tous les textes qui régissent le Conseil supérieur de la liberté de communication, il est signifié une séance de travail entre le président du conseil et un directeur de publication devant les médias et autres, même si cette séance devait s'appeler «Mise en point».

Parlant de cette mise au point faite le mardi 30 août 2016, grande a été notre surprise de constater que Monsieur Philippe Mvouo, sous couvert de Monsieur Miett-Likibi, se soit lancé dans des injures qui sont strictement interdites par les textes du conseil qu'il gère. Voici une phrase insultante de M. Mvouo et ses collaborateurs: «Aussi, c'est pour répondre à Talassa que le conseil va lui apporter la lumière qui lui manque pour éclairer sa raison, s'il en a une, guérir son intelligence des nébuleuses confusions qui le caractérisent...».

En effet, l'article 195 alinéa de la loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication dispose: «Toute expression outrageante, terme de mépris ou injure, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure».

Ainsi, dans sa mise au point du 30 août 2016, Monsieur Philippe Mvouo, sous couvert de Miett-Likibi, a poussé son mépris jusqu'à se demander si nous avions une raison. En vérité, pour lui, nous avons perdu la raison. De tels propos outrageants et méprisants entrent parfaitement dans la définition légale de l'injure. Nous pensons que lorsqu'on occupe une telle fonction, on ne devrait pas s'abaisser à ce point. Par ailleurs, le Président du Conseil supérieur de la liberté de communication et ses collaborateurs ont fait une lecture inexacte

de l'arrêt de la Cour suprême, en prétendant que la décision du Procureur de la République n'a été annulée que pour manque de motivation. En réalité, comme le Président du conseil ne l'a pas compris: la décision du Procureur de la République avait été annulée pour incompétence. En effet, il ressort de l'arrêt de la Cour suprême ce qui suit: «Attendu que la Cour suprême est seule compétente de connaître des recours en annulation des décisions et actes administratifs».

L'article 5 de La loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 dispose: «Toute forme de concentration d'entreprises d'information et de communication...». Le concept «concentration d'entreprises» est défini comme une opération réalisée, lorsque deux entreprises antérieurement indépendantes fusionnent, lorsqu'elles créent une entreprise commune ou lorsqu'une entreprise prend le contrôle d'une ou de plusieurs autres.

L'article 189 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique (GIE) dispose: «La fusion est l'opération par laquelle deux sociétés se réunissent pour n'en former qu'une seule, soit par création d'une société nouvelle, soit par absorption de l'une par l'autre. Une société, même en liquidation, peut être absorbée par une autre société ou participer à la constitution d'une société nouvelle par voie de fusion. La fusion entraîne transmission, à titre universel, du patrimoine de la société ou des sociétés qui disparaissent du fait de la fusion, à la société absorbante ou à la société nouvelle».

Le champ d'application de la prohibition prévue à l'article 5 de la loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication est également déterminé par la notion du groupe de sociétés conformément à l'article 173 de l'Acte Uniforme précité, qui édicte: «Un groupe de sociétés est l'ensemble formé par des sociétés unies entre elles par des liens divers qui permettent à l'une d'elles de contrôler les autres».

Sur ce postulat, chaque société ou entreprise choisie ou retenue pour former un groupe de sociétés ou une concentration d'entreprises doit préalablement être immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier. L'entreprise éditrice de presse est définie à l'article 50 de la loi n°8-2001 précitée en ces termes: «Est considérée comme «entreprise éditrice de presse» toute personne morale éditant, en tant que propriétaire ou locataire-gérant, une publication». Une entreprise éditrice de presse doit avoir un nom commercial, une dénomination ou une raison sociale, à l'instar du «Groupe de presse Talassa» qui n'est pas un groupe de sociétés tel que prévu

à l'article 173 cité supra. Les journaux Talassa, Econews 777 et Talassa Magazine, entre autres, constituent l'objet de la société ou l'entreprise éditrice de presse ayant pour nom commercial ou raison sociale «Groupe de Presse Talassa», immatriculée sous le numéro de Registre de commerce: RCCM CG/BZV/11B3040. L'activité exercée ou l'objet social de la société «Groupe de Presse Talassa», société à responsabilité limitée unipersonnelle, est: «La rédaction, l'édition et la vente des journaux, journal Talassa, Talassa Magazine, Econews 777; la communication; les travaux d'imprimerie; la conception et l'entretien des sites Web».

En définitive, le «Groupe de Presse Talassa» est une entreprise éditrice de presse ou d'information et de communication dont l'objet social ne doit pas être assimilé ou confondu à une concentration d'entreprises d'information et de communication prohibée. Après la décision de la Cour suprême, on croyait que Monsieur Philippe Mvouo devrait rester calme face à la discrimination dont il fait montre, puisque n'ayant pas demandé auprès du Procureur la fermeture des entreprises de presse qui ont le même objet que Talassa, les cas de DRTV de Norbert Dabira, de MN.com de Maurice Nguesso et d'ADIAC de Jean-Paul Pigasse. Grosse erreur!

Au contraire, Monsieur Mvouo s'est empressé d'aller à la Cour suprême pour que celle-ci revienne sur sa décision rendue. Là aussi, cet ancien ministre et compagne plongent de nouveau dans l'ignorance et la confusion, en ne respectant pas les règles édictées par la Cour suprême. En effet, tout pourvoi en matière civile, administrative, commerciale ou sociale devant la Cour suprême doit être rédigé et signé par un avocat inscrit au barreau du Congo. Le Sieur Philippe Mvouo, qui est le signataire de cette requête aux fins d'annulation de l'arrêt précité, n'est pas avocat. Comme si cela ne suffisait pas, le jeudi 1^{er} septembre 2016, l'avocat Gilbert Amvoula Obambi vient de déposer auprès de la Cour suprême une autre requête pour le compte du Conseil supérieur de la liberté de communication. Ce qui fait au total deux requêtes pour la même affaire.

Dans tout Etat de droit, le respect des décisions de justice par tous, y compris les gouvernants, est de rigueur. Une fois de plus, Dieu vient de confondre Monsieur Philippe Mvouo qui ressemble à un arbre qui cache la forêt. Les juges de la Cour suprême qui disent le droit, trancheront sur ces deux requêtes.

C'est vraiment triste et regrettable que Monsieur Philippe Mvouo traite de tous les noms d'oiseaux le professionnel de la communication Jacques Bananganzala, signataire de l'Attestation n°001/CSLC/BP. Or, ce dernier était encore en fonction jusqu'au 25 juin 2012, date de la nomination de son successeur Philippe Mvouo,

avec lequel il avait fait la passation de services trois jours plus tard. D'où vient-il qu'il fasse allusion à une attestation «irrégulière» signée en 2011? Parler d'un faux voudrait signifier que l'on possède, par devers soi, le vrai. Dans le cas d'espèce, la pièce que l'on dit fautive a été délivrée par une autorité administrative compétente, habilitée à en établir et à en délivrer.

Le reproche formulé à Monsieur Ghys Fortuné Dombé-Bemba ressemble à un coup de poing dans une mousse de savon, en ce que l'acte incriminé n'a été ni altéré, ni modifié, ni falsifié par son bénéficiaire. Cette démarche procède de la pure mauvaise foi et de l'intention manifeste de vouloir nuire aux bonnes gens qui ont, en toute responsabilité, servi la République.

Du coup, «l'imbroglie juridique» dont parle Monsieur Philippe Mvouo, s'agissant du contenu de cette attestation signée par Jacques Bananganzala, ne se justifie pas. Car, la loi n'interdit pas d'aller solliciter auprès du Procureur, la délivrance d'un document sur la base d'une attestation établie en bonne et due forme par une autorité constitutionnelle. A notre avis, l'Attestation n°001/CSLC/BP n'est pas un faux document. Si, lui, M. Philippe Mvouo, a l'habitude de se rendre coupable de faux et usage de faux, cela n'engage que lui. Jacques Bananganzala, le Directeur de la communication d'Okombi-Salissa, croupit injustement en prison aujourd'hui. Il n'a jamais nié que cette attestation avait été signée par lui.

Et puis, le Président du Conseil supérieur de la liberté de communication, Philippe Mvouo, nous fait le reproche de ne lui avoir pas notifié l'existence du certificat de déclaration du Groupe de presse Talassa n° 1358/2011, établi par le Procureur. C'était plutôt à lui que revenait le droit de demander à son prédécesseur de le lui fournir, dans les dossiers, pendant la passation de services, au lieu de ne se préoccuper que de l'argent resté dans les caisses du CSLC que gérait la Secrétaire-comptable Marie-Jeanne Koulobou. Or, lui, Philippe Mvouo, brille par la mégestion, en étant à la fois ordonnateur et gestionnaire des fonds qui renflouent les caisses du CSLC, en lieu et place de la Secrétaire-comptable Gertrude Nguoussi. La loi le lui interdit, au nom de la séparation des fonctions ou des pouvoirs parmi les membres du Bureau du conseil. Bref, pour tout dire, au regard de ce qui précède, Monsieur Philippe Mvouo se livre à un acharnement qui n'a pas sa raison d'être. Notre groupe de presse ni le peuple congolais n'en ont nullement besoin.

Chers confrères et Chères consœurs,

Nous nous demandons, en passant, si Talassa et son patron ne sont pas victimes d'un complot ourdi depuis un bout de temps. Sinon, comment expliquer qu'après la perquisition injuste de l'une des résidences de son patron, les harcèlements ne s'arrêtent pas?

Chers Confrères et chères consœurs,

Je ne saurais terminer sans vous inviter d'intérioriser la réflexion suivante sur le sort des Juifs. Il est écrit: «Quand ils sont venus chercher les communistes, j'ai répondu que je n'étais pas communiste». Quand ils sont venus chercher les syndicalistes, j'ai répondu que je ne suis pas syndicaliste». «Quand ils sont venus me prendre moi-même, ils n'y avait plus personne autour pour me protéger».

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Communiqué

Le Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Participation à la Promotion des Entreprises et à leur Développement en sigle CAP-PED, convoque tous les membres à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, ce samedi 10 septembre 2016, à 9h00, à l'auditorium de la grande bibliothèque universitaire Marien NGOUABI (arrêt Rectorat).

L'ordre du jour et les documents de travail sont à retirer dans toutes les agences CAPPED de Brazzaville.

Soyez les bienvenus
CAPPED, La Finance Solidaire!

In memoriam

06 septembre 2006-06 septembre 2016

Il y a dix (10) ans qu'il a plu au seigneur de rappeler à lui Monsieur Bernard Midio, ancien combattant dans l'armée française, journaliste-cameraman, enfin ingénieur en télécommunication à la Radio Télévision (RTC). En ce jour de triste anniversaire, les enfants Marie-Hélène, Solange, Richard et Sylvain Midio prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pour lui.



Puisse la lumière divine

t'illumine à jamais. Papa, merci pour tout et nous ne t'oublierons jamais. Des messes sont dites tous les jours aux cultes de 6h10 ceci pendant tout le moins de septembre 2016 en les églises Jésus Ressuscité de la Divine Miséricorde du Plateau des 15 ans et Saint Esprit de Mougali.

NECROLOGIE

Les enfants et petits-fils KIEMBA à Pointe Noire, Brazzaville, Dolisie et Nkayi informent leurs amis et connaissances que l'inhumation de leur père et grand-père KIEMBA NGOUALA Joseph, décédé mardi 30 août 2016, à Nkayi aura lieu, le mardi 6 septembre 2016 à Kim-pambou Loukelo. Les obsèques seront précédées d'une messe à 12h, en l'église Saint-



Louis de Nkayi. La veillée se tient au numéro 19 de l'avenue de la Paix à Nkayi.

(Suite de l'Edito)

En Afrique de l'Ouest, il y a des exemples très positifs comme le Bénin où le président Boni Yayi a quitté le pouvoir et vit librement, alors qu'il est accusé par un proche qu'il voulait jeter en prison, l'accusant d'avoir voulu l'assassiner. Malgré ce conflit entre les deux personnalités, l'alternance démocratique s'est déroulée sans tension, démontrant l'enracinement démocratique de la société béninoise. En Afrique centrale, les conflits de personnes jaillissent sur le terrain politique, au point que l'alternance au pouvoir devient impossible. Et pourtant, en s'engageant dans la voie de la démocratie, on ne pourra jamais repousser définitivement le principe de l'alternance.

Joachim MBANZA

Fespam (Festival panafricain de musique)

L'édition 2017 sera précédée d'un festival de photographie

Une grande première, dans l'histoire du Ministère de la culture et des arts au Congo. Le vendredi 19 août 2016, M. Léonidas Carel Mottom Mamoni, ministre de tutelle, a taillé la bavette avec les reporters-photographes congolais. Lors de la commémoration de la journée consacrée aux photographes qui ont répondu très nombreux à ce rendez-vous. A cette occasion, le ministre a rappelé que le Congo abritera le Fespam, en 2017, et il sera question de faire que cette édition soit précédée d'un festival de photographie.

Les photographes ont loué cette initiative du ministre de la culture et des arts. Ils lui ont, en outre, fait part de leurs doléances focalisées, entre autres, sur la formation, la considération de leur travail, mais aussi, le soutien que le département de la culture et des arts peut leur apporter. Saluant le travail difficile et louable que réalisent les photographes, le ministre Mottom Mamoni a annoncé que des échanges seront organisés avec des organismes et structures qui ont pignon sur rue, au Congo, en Afrique et ailleurs. Il a ajouté qu'en octobre, pendant la biennale, il sera question de faire que soit aussi organisée une formation. Par ailleurs, son ambition, a-t-il dit, est de faire de telle sorte que le Fespam 2017 ne se limite pas à une activité qu'on va organiser pendant une semaine. Tout le mois de juillet doit être un mois où on va célébrer l'art et la culture dans notre pays. A cette occasion,

on peut organiser un festival de la photographie, et la photo peut célébrer la musique. Le ministre Mottom Mamoni a, aussi, rassuré les photographes qu'ils ne seront pas laissés au bord de la route. «Je puis vous garantir que les musiciens, les peintres ne font pas un métier plus le noble que le vôtre. L'égalité de chances, c'est faire de telle sorte que chacun de nous, dans son corps de métier, son activité personnelle, bénéficie des mêmes droits, chances et devoirs. Donc, vous pouvez compter sur moi. C'est dans cette perspective que nous commençons à mener une réflexion», a-t-il affirmé. De même, le ministre a souhaité que le B.c.d.a (Bureau congolais du droit d'auteur) soit aussi ouvert aux photographes et peintres. Il a souhaité que les photographes soient organisés, en passant, par exemple, de l'informel au formel, pour s'assurer une retraite. Ils ont la possibilité d'être enregistrés à la



Le ministre Mottom Mamoni posant avec les photographes.

Chambre de commerce, et comme cela, ils auront la possibilité d'obtenir un certain nombre d'avantages. «Et ce que je dis aux photographes est aussi valable aux orchestres. Je dois comprendre pourquoi dans ce pays, les taximen doivent payer les taxes de roulage, du B.c.d.a, alors qu'ils ne font pas des recettes annuelles que certains orchestres font en deux concerts, par exemple. Ce qui est payé à l'Etat, c'est pour faire de telle sorte que le jour où un musicien ou un photographe, un peintre, dans le cadre de la fraternité, a un coup dur, la responsabilité de la République, c'est de faire de telle sorte qu'on associe les forces, pour soutenir celui qui est faible», a-t-il argué.

Le ministre a, également, souhaité que soit créée une Maison de la photo qui serait un lieu de retrouvailles pour promouvoir le travail des photographes. Pour terminer, il a exhorté les photographes à ne pas se méconformer, à croire en eux, en la République. Et, le ministère ne manquera pas de créer des conditions nécessaires pour les aider à promouvoir ce qu'ils font. «Tant que je serais à la tête de ce département, croyez-moi, la musique n'aura pas le dessus sur d'autres domaines du Ministère de la culture», a-t-il rassuré.

Alain-Patrick MASSAMBA

Orchestre «Bantous de la capitale»

Célio Kouka inhumé, après le grand hommage de la République

Décédé le 20 août 2016, à l'âge de 81 ans, au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire), à Brazzaville, à la suite d'une longue maladie, le monument de la musique congolaise, Célio Kouka (Célestin François Kouka à l'Etat-civil), a été porté en terre, le samedi 3 septembre dernier, au cimetière «Ma Campagne», à Kinsoundi, le premier arrondissement de la ville-capitale. Avant l'inhumation, un hommage mérité de la République lui a été rendu au Palais des congrès, sous le patronage du ministre d'Etat Henri Djombo, ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, en présence des corps constitués nationaux, du représentant du ministre de la culture de la République Démocratique du Congo, Cyrille Mbuwa, des promoteurs culturels, des artistes, parents, amis et connaissances du disparu, dont certains sont venus de Kinshasa. Il a été décoré, à titre posthume, au grade d'officier dans l'Ordre du mérite congolais, par le ministre d'Etat Henri Djombo, au nom du président de la République. Dans l'oraison funèbre, Léonidas Carel Mottom Mamoni,



Recueillement du ministre d'Etat Henri Djombo devant la dépouille.

ministre de la culture et des arts a peint le parcours de l'artiste Célio Kouka, partant de sa naissance, ses études, sa carrière administrative, avant de louer son talent qui a-t-il rappelé, a traversé les épreuves et sa musique, les générations. «C'est sans doute au nom de cette traversée générationnelle, en naviguant sur les souvenirs, récits et témoignages que je parlerais de Célestin Kouka. Oui, un de nos grands musiciens s'en est allé», a-t-il déclaré. «Le nom de l'illustre disparu évoque une belle parenthèse de l'histoire musicale du Congo. Cette parenthèse de joie et d'amour, de beauté et de créativité artistique sans égal

Portrait d'une écrivaine congolaise

Ketsia Béatrice Bouanga Safou «Chérie Keke», la petite Yombe de France

Ketsia Béatrice Bouanga Safou, dite Chérie Keke, est une jeune fille de vingt-quatre ans, qui croque la vie à pleines dents. Cependant, elle a une passion qui la brûle: l'écriture. Et ses trois premiers livres ne sont pas des romans à l'eau de rose, mais des essais qui traitent des sujets contemporains qui minent notre société: «Mon talent d'écriture fait, en effet, naître en moi une espérance véritable, celle d'apporter ma part dans la construction d'un monde meilleur. C'est plus un combat que de la littérature.»

Dans son premier essai, «L'ennemi du noir, c'est le noir», l'auteure parle du racisme dans le monde noir. Elle l'a vécu dans sa chair. En effet, quand elle est arrivée en France, elle s'est retrouvée en classe de quatrième et ce sont des jeunes filles, de race noire comme elle, qui lui rendaient la vie difficile. Elles la traitaient de bledard! Dès fois, elles lui demandaient si elle connaissait l'usage même de la fourchette! Pourtant, elles savaient bien que Chérie Keke ne venait pas d'une autre planète, mais le but était de l'humilier. Suite à ces comportements ignobles, l'idée lui était venue de dénoncer ces attitudes. En fait, elle s'est sentie obligée d'écrire sur le racisme entre les Noirs. C'était épouvantable, voire tragique. Dans «Cahier d'une Africaine désenchantée», elle demande à ses frères Africains d'arrêter d'imputer tout ce qui ne va pas en Afrique aux Occidentaux. Elle évoque alors des thèmes comme la corruption. La mentalité africaine est abordée aussi. Selon Chérie Kéké: «La mentalité africaine est très complexe. Je vais faire un

résumé, comme l'avait dit, avec beaucoup d'intelligence, mon auteur préféré, Roland Holou: Beaucoup d'Africains ont peur de réfléchir ou ne veulent pas agir; beaucoup ont la connaissance, mais ne veulent ou ne peuvent pas appliquer leur savoir. En outre, plusieurs intellectuels sont «bloqués». On élimine les têtes pensantes ou on les rejette. Beaucoup de compétences sont bafouées; les cerveaux sont peu promus et peu écoutés. Beaucoup d'Africains ne veulent contribuer au succès des actions n'allant qu'à leur crédit. Pire, il y a une mentalité africaine qui a cloué l'Afrique et qui ne peut jamais permettre l'envol et le décollage de ce continent. Pendant que les bras valides pouvant faire la différence sont au chômage, les incompetents sont promus à des postes très importants et sensibles. Les frais de mission des «grands» ont dévalisé l'Afrique du peu de moyens disponibles, au détriment des pauvres paysans qui meurent sous le soleil du midi. De connivence avec les puissances étrangères et les



Chérie Keke.

politiciens, les cadres africains ont mis l'Afrique à terre.» Enfin, dans le troisième essai, «La France, une justice sans justesse est nulle et sans effet», l'auteure initie un dialogue avec un enfant trop curieux qui veut comprendre la justice française, suite à un reportage suivi à la télévision. Après le dialogue, on réalise que les donateurs de leçons ne sont pas toujours exemplaires. Ce livre parle de l'affaire des biens mal acquis. En publiant «La petite Yombe de France», Chérie Keke entre, enfin, dans le monde de l'imaginaire, tout en puisant dans ses souvenirs. Elle raconte ses vacances à Kakamoeka, village situé à quelques kilomètres de Pointe-Noire, la capitale économique du Congo-Brazzaville. Elle raconte, avec joie, les beaux exploits que contient l'histoire de l'Afrique, notamment la belle épopée de Soudjaka Keita, les prouesses des royaumes et empires africains, avant l'arrivée du colon. Pour elle, l'écriture est vraiment

un don de Dieu. Parfois, elle s'étonne de ce qu'elle découvre, quand elle contemple et relit ses ouvrages. Elle se demande si elle en est vraiment l'auteure! La première fois qu'elle a reçu une commande de ses propres livres et qu'elle s'est mise à les relire, avec émotion, elle ne s'imaginait pas qu'elle pouvait publier de si belles choses! Elle a le soutien de ses parents qui sont très fiers d'elle moi, son père en particulier. Ses frères lui demandent souvent si les gens la reconnaissent dans la rue comme une écrivaine. C'est drôle!

Au quotidien, contrairement à la croyance courante, elle vit comme toutes les jeunes filles de son âge. Elle s'habille en Jean, peut parler avec un langage inadapté «ouai, weesh». Elle va en boîte de nuit, quand l'occasion se présente. Elle voyage beaucoup, pour découvrir le monde, s'épanouir et changer d'idées. Elle fait du shopping presque chaque week-end!

«Mais je n'oublie pas mon objectif ultime, devenir une grande dame. Quelqu'un a dit, un jour, pour être un Homme, vous devez lutter. Alors, je me bats. J'ai commencé par des essais, parce que chaque chose a un début. Quand on décide de devenir écrivain, on n'a pas, souvent, l'idée du travail que cela demande. Alors, il faut, d'abord, essayer», soutient l'écrivaine. Elle a essayé et elle a réussi.

«Demain, j'aurai 25 ans» est sa future publication.

Marie Léontine TSIBINDA



Célestin Kouka «Célio».

qui va de l'indépendance du pays aux années de plomb. Aux dire des aînés, il a été un des témoins privilégiés de l'histoire politique de notre pays, puisqu'il se retrouvait souvent dans les mêmes endroits d'élection festive brazzavilloise avec les grands acteurs politiques de son époque. Ainsi chaque fois que l'on évoquera le nom de Célestin Kouka, nous aurons toujours en mémoire une belle photographie culturelle et historique de Brazzaville», a-t-il poursuivi. Parlant au nom de l'orchestre Bantous de la capitale, le président Dieudonné Loussakou a fait savoir que de son vivant, Célio a toujours donné le meilleur de lui-même. C'est à juste titre que les honneurs de la République lui ont été rendus. Célio, a-t-il regretté, aurait encore pu continuer à égayer ses mélomanes, si et seulement si les moyens avaient été mis pour se préoccuper de sa santé. Des témoignages ont été légion autour de l'œuvre de Célio Kouka, artiste chevronné, adulé dans les deux Congo. Entre autres, ceux faits par le ministre Alain Akouala Atipault, les artistes Lutumba Simaro, Verkys Kiamuangana, Jeannot Bobenga, Edo Ganga ont, tous, reconnu son talent d'artiste, d'encadreur et de conseiller.

Avant l'inhumation, une messe de requiem a été célébrée par l'abbé Sébastien Zoubakéla, en l'église Notre-Dame du Rosaire, à Bacongo. Et, la dernière veillée funèbre de l'artiste a eu lieu, la veille, au cercle culturel Sony Labou Tansi. A cet effet, pour rendre à leur manière, un vibrant hommage à Célio Kouka, les artistes-musiciens de la vieille et de la nouvelle génération ont livré un méga-concert. C'était en présence du ministre de la culture et des arts, qui avait à ses côtés Léon Alfred Opimbat, des sports et de l'éducation physique, de Simaro Lutumba et Verkys Kiamuangana Mateta.

Alain-Patrick MASSAMBA

Airtel Congo

Airtel Congo réinvente la solution de paiement mobile

Airtel Congo vient de mettre à la disposition de sa clientèle, une carte et un sticker pour effectuer les transactions avec Airtel Money. Le lancement de cette carte disponible en version sticker a eu lieu jeudi 1er septembre 2016, au cours d'une cérémonie qui a eu pour cadre, la salle de l'Hôtel Radisson Blu, à Brazzaville, en présence du Ministre des Postes et Télécommunications, M. Léon-Juste IBOMBO, et du Directeur Général d'Airtel Congo, M. Gérard LOKOSSOU.

Faisant la description, avec force détail du nouveau service mis en place par Airtel Congo, M. Serge D'Oliveira, Directeur marketing, a d'abord rappelé les trois principaux fondements qui caractérisent ce nouveau service (carte ou sticker): être utile et proche de la clientèle ; innover et contribuer au développement numérique du Congo. Son mode de fonctionnement est simple, facile et ultra rapide. Il permet aux abonnés Airtel Congo enregistrés sur Airtel money, d'effectuer des achats en rapprochant leur carte ou téléphone (côté du sticker) d'un Terminal Airtel Money dans l'ensemble du réseau partenaire. Cette carte s'obtient au prix de 2000 FCFA dans les Agences Airtel ou chez les partenaires à Brazzaville et Pointe-Noire.

Pour sa part, M. Gérard LOKOSSOU a rappelé que depuis novembre 2011, Airtel Congo et BGFIBank, n'ont cessé de conjuguer les efforts pour la satisfaction des Abonnés. Il y'a à peine cinq ans, le paiement par téléphone portable venait révolutionner l'industrie des télécommunications au Congo, au travers de la décision de la Banque centrale, permettant que la société Airtel Congo et BGFIBank mettent à la disposition des congolais un service innovant.

Au cours des années, plusieurs services additionnels innovants ont pu faire le bonheur de nos chers abonnés, parmi lesquels on peut citer :

- la connexion de votre compte bancaire avec votre compte Airtel Money pour les clients de la BGFIBank Congo et bientôt, pour d'autres banques;
- Ndeko, le service de prêt instantané ;
- le partenariat avec la SNE pour le paiement de votre facture d'électricité;
- le réabonnement instantané aux offres de Canal+;
- le paiement du carburant dans les stations totales;
- les achats dans plusieurs magasins et boutiques et bien d'autres encore.

Aujourd'hui et pour une grande première au Congo, Airtel Congo a introduit la technologie NFC, «un moyen de paiement rapide et sans contact». En effet, la société Airtel est résolument engagée à franchir chaque jour de nouveaux paliers avec ses abonnés. Ainsi, être un abonné Airtel, c'est être à la pointe des innovations. La carte Airtel Money vient de s'ajouter à cette liste non exhaustive d'innovation. «Dès ce jour, ce service sera disponible chez tous nos partenaires accepteurs. Nul doute que cette innovation va, une fois de plus, favoriser l'utilisation de la monnaie électronique comme moyen de paiement. Fini donc la manipulation de cash avec Airtel Money. A travers ce service, Airtel Congo est fier d'apporter sa contribution dans le développement économique du Congo par l'innovation utile pour tous», a dit M. Gérard LOKOSSOU. Pour le Ministre des postes et télécommunications, le Congo est en voie de devenir un pays de haut débit en matière de nouvelles technologies, grâce à sa fibre optique. Il a ensuite félicité les responsables d'Airtel Congo pour cette révolution.

La différence entre la carte et le sticker

La carte ou le sticker ont les mêmes fonctionnalités et les mêmes avantages. Ils sont liés à votre compte Airtel Money. Dans les deux cas, la seule différence se situe dans le format et s'adapte au mode de vie de chacun.

Le sticker est facilement transportable car il se colle sur le dos du téléphone et on l'a en permanence avec soi.

La carte, quant à elle, permet d'avoir un moyen de paiement avec soi, même si on n'a pas son téléphone avec soi.

Pour accéder à ce service, il faut s'inscrire à Airtel Money.



Le ministre Léon Juste Ibombo.



Le Directeur général Gérard Lokossou.



Une vue de l'assistance.



Comment créer un compte Airtel Money?

Le compte Airtel Money se crée gratuitement en composant le *128*1# sur votre téléphone portable. Il faut ensuite activer votre carte en allant dans le menu carte Airtel Money en composant *128*2*5# et suivre les instructions. Ainsi, approvisionnez votre compte en monnaie électronique et payez vos achats avec votre carte en utilisant le code Pin ou code secret (4 chiffres) Airtel Money habituel qui sera utilisé pour vos paiements.



Le directeur marketing, Serge d'Oliveira démontrant le paiement par la carte Airtel money.

Fin des éliminatoires de la CAN-Gabon 2017

L'honneur sauvé des Diabes-Rouges

Déjà éliminés, les Diabes-Rouges du Congo ont terminé les éliminatoires de la CAN 2017 par une victoire, mais leur prestation est loin d'avoir totalement rassuré leur public, à moins d'un mois du début des éliminatoires de la Coupe du monde-Russie 2018. Ils en décourront, d'entrée, avec l'Egypte. Pierre Lechantre a quelques semaines pour redresser le cap...

Pour leur dernier match, et devant environ 20.000 spectateurs, les Diabes-Rouges du Congo ont battu la Guinée Bissau, dimanche 4 septembre 2016, au Stade de la Concorde de Kintélé, par 1 à 0. C'est l'Angevin Fodé Doré, d'une frappe instantanée, du pied droit, après avoir récupéré un ballon perdu, dans l'axe, par un défenseur adverse, qui a signé le but de la victoire congolaise, à la 75e minute de jeu, alors que l'incertitude demeurait sur l'issue du match. Les visiteurs



Diabes-Rouges. De g. à dr.: Imouélé Ngampio, Fodé Doré, Tsiba Moukassa, Jordan Massengo, Prince Vinny Ibara, Carof Bakoua, Baudry Marvin, Béranger Itoua, Fabrice Ondama Nguessi, Wilfrigon Mongondza, Boris Moubhio (cap.).

se perdant dans les méandres d'une tactique vouée à l'échec, abusant du jeu latéral et, ipso facto, ignorant de jouer en profondeur. Ni Vinny Ibara, ni Fodé

Des Diabes-Rouges en question

Cela étant, on ne pouvait pas attendre monts et merveilles d'une équipe dont la plupart des

locaux sans grande expérience internationale. Elle ne pouvait que souffrir du manque d'automatisme collectif. Finalement, l'on s'interroge sur la réelle dimension de son succès. Un bel exploit? Un accident? Un nouvel état d'esprit?

L'aventure des éliminatoires de la CAN 2017 terminée, c'est vers l'avenir que les yeux sont désormais braqués. Ce que l'on dénomme désenchantement, voire déclin cette saison, se poursuivra-t-il lors des éliminatoires de la Coupe du monde, dès le 2 octobre face à l'Egypte, puis l'Ouganda, en novembre ou cédera-t-il la place à un redémarrage favorable pour une nouvelle épopée? Il faudra d'autres arguments pour espérer bousculer l'Egypte, l'Ouganda et le Ghana, les adversaires du Congo. Pierre Lechantre l'a certainement compris. Froidement, le technicien français des Diabes-Rouges a laissé entendre que des renforts ne



Tsiba Moukassa a été l'une des satisfactions congolaises.

n'avaient plus qu'à constater les dégâts causés par son tir. Les Diabes-Rouges ont, donc, rempli leur contrat, face à un adversaire «démobilisé», a avoué Pierre Lechantre, la Guinée Bissau ayant déjà obtenu son ticket pour la phase finale, à l'issue de la cinquième et avant dernière journée, début juin dernier. Mais, l'ensemble congolais a laissé apparaître des lacunes, notamment au milieu de terrain et en attaque. Et l'absence d'un véritable penseur, capable de jouer le rôle de catalyseur, s'est fait le plus ressentir.

Avant le but de la délivrance, et au contraire des défenseurs, les milieux et attaquants congolais étaient mis sous le boisseau. Ils ne brillaient pas particulièrement. On ne peut pas dire qu'ils avaient peur de mal faire, puisque malgré la déception née de leur élimination, le public, très enthousiaste, hurlait, pour les pousser vers la victoire. Les protégés de Pierre Lechantre dans ces deux secteurs se démarquaient, plutôt, par un manque de maîtrise,



La Guinée Bissau battue, mais qualifiée.

Doré, encore moins Fabrice Nguesso-Ondama ou Jordan Massengo... n'ont, totalement, répondu à l'attente du public. D'où le pessimisme déferlant sur les gradins, notamment à la pause.

forces vives (les professionnels ayant débuté la campagne qui s'achève, désormais mis à l'index et accusés à tort ou à raison de n'avoir pas apporté le plus escompté) ont été remplacés par des joueurs

son pas à exclure.

G.M.

Congo: Wilfrigon Mongondza; Baudry Marvin, Boris Moubhio, Béranger Itoua, Carof Bakoua, Imouélé Ngampio; Jordan Massengo, Fabrice Ondama Nguessi, Kessel Tsiba-Moukassa (puis Dua Ankira, 82e); Fodé Doré, Vinny Ibara (puis Ismaël Ankobo, 76e). Entr.: Pierre Lechantre.

Guinée-Bissau: Jonas Asuedo; Emmanuel Mendy, Frédéric Mendy, Rudilson Silva, Juary Marinho; Soares Agostinho, Soares Nanisio, Bocunji Ca; José Mendes Lopes (puis Cicéro Semedo, 82e), Idrissa Camara, Toni Brito Silva (puis Junior Ansumané Faty, 72e).

Salut, les qualifiés!

Ce qui frappe à la lecture des qualifiés pour la phase finale de la CAN 2017 qui se déroulera, l'année prochaine, au Gabon, c'est l'incontestable impression de déjà-vu avec les présences du Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Algérie, le Sénégal, la Tunisie, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, la République Démocratique du Congo. A ces pays il faut ajouter, bien évidemment, le Gabon, pays hôte, l'Egypte dont c'est le grand retour après deux absences à la CAN, le Togo, le Maroc, le Zimbabwe. Enfin, l'édition 2017 de la CAN accueille un petit poucet, la Guinée Bissau que beaucoup ne donnaient pas favorite dans le groupe E, celui du Congo et la Zambie. Ce sera sa première participation à une phase finale de CAN. Manque-t-il quelqu'un à l'appel? Une seule formation, parmi les grands du continent, a carrément raté le coche et désillusionné ses inconditionnels. Il s'agit du Nigeria, déjà absent en 2015, après son sacre de 2013.

Basket-ball

Championnats nationaux et coupe nationale côté cour

Dernièrement, Pointe-Noire a accueilli les championnats nationaux et la Coupe du Congo de basket-ball. Tout s'est bien passé, comme l'a rapporté notre correspondant dans la capitale économique. Il ne reste plus que quelques signes témoignant de la grande effervescence qu'a connue le Stade Elf. Je m'y suis rendu, également, deux fois.



Zéphirin Kimbouri et Maxime Mbochi (casquette).

Pendant que les caméras et les objectifs de photo étaient tournés vers le terrain, il se déroulait, parfois, à côté, des choses insolites. Etonnant, par exemple, le vagabondage de ces jeunes constitués en fans, supportant une équipe, aujourd'hui, une autre, demain, moyennant quelques billets de banque.

Etonnant, aussi, ces curieuses retrouvailles (photo du haut de cet article). Il y avait une dizaine de journalistes à couvrir ces compétitions. Brusquement, à mes côtés, Stalgar Diahomba, de la chaîne de télévision ESTV, est enlacé par un spectateur qui le serre fortement. Je ne suis pas, puisque le spectateur en question n'est autre que Zéphirin Kimbouri, ancien international de basket-ball et vedette de son temps. Mais, certains confrères s'interrogent: que se passe-t-il? Qu'a-t-il fait? Que lui veut ce spectateur? Rien, ou plutôt si: que du bien! L'un et l'autre se sont perdus de vue depuis plusieurs années. Ils se retrouvent, s'embrassent comme des collégiens et font éclater leur joie, sans retenue. Et les deux, de se rappeler leurs souvenirs communs lors des déplacements de l'équipe nationale de basket-ball du Congo, notamment le rocambolesque voyage de Mogadiscio, en 1982, l'un comme joueur, l'autre, comme envoyé spécial de Télé-Congo, à l'époque.

Autres retrouvailles? Celles d'anciens internationaux: Guy Tchicambou (Anges-Noirs), Dominique Ntinou (Avenir du rail), Bernard Mouélé (Anges-Noirs) et... Zéphirin Kimbouri (Anges-Noirs), tous résidant désormais à Pointe-Noire, d'un côté, Albert Mboussa (CARA, ex B.C.O) et Maxime Mbochi (Avenir du rail), à Brazzaville, de l'autre. Les uns et les autres narrant, chacun à sa manière, leurs épopées communes comme le feraient bien les anciens combattants.

Des petits énervements, comme ces entraîneurs se plaignant du comportement de certains hommes du sifflet. Ou comme ces deux dirigeants de clubs rivaux s'engueulant devant la table des officiels. Y aura-t-il rixe? Je retiens mon souffle. Non, passé le moment de passion, tout rentre dans l'ordre...

Bien d'autres faits ont émaillé ces compétitions de basket-ball à Pointe-Noire.

G.M.



Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles. L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.

Nos services:

- * impression de toutes cartes confondues
- * impression des calendriers
- * conception des logos
- * impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
- * reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:

Contactez: 06 672 45 27

Attaché de Direction commerciale: Blaise BIKINDOU

Tél: (242) 05 560 39 11 ou 06 666 43 09

Collaboratrice: Elisabeth NTSONI

Tél: 01 087 15 33/06 671 85 67

Imprimerie Saint Paul: 79 ans de savoir-faire à vous plaire.

Il faut des indicateurs dans tous les domaines, pour apprécier la rupture

La promulgation de la Constitution du 6 novembre 2015 par le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, consacrait l'avènement d'une nouvelle ère politique dans notre pays. A la faveur de cet acte juridique du président de la République, le Congo ouvrait une nouvelle page de son histoire politique avec la naissance d'une nouvelle République.

A l'aube de cette nouvelle République, précisément en date du 16 avril 2016, le président de la République a prononcé, devant les deux chambres du parlement réunies, un discours historique dont le mot-clé est: Rupture. Depuis lors, cette expression a été récupérée par la quasi-totalité des autorités politico-administratives de notre pays, l'utilisant à tort et à travers dans leurs discours qui rappellent les heures de gloire du parti-Etat. Ainsi, on a entendu dire: «Politique de rupture», «Gouvernement de la rupture», «Partisans de la rupture», «Bac ou Bepc de la rupture», «Président de la rupture»; etc. La rupture est devenue un sésame que ministres, directeurs généraux, députés, préfets, sous-préfets, maires ne cessent d'utiliser, pour se

donner plus de visibilité parmi les acteurs de la nouvelle République. Interpellé par le discours du président de la République et l'usage abusif du mot «Rupture» par certaines autorités de notre pays, nous avons décidé de mener une réflexion sur le terme «Rupture», afin de lui donner un contenu concret et d'éclairer nos concitoyens. Notre réflexion répond à trois questions essentielles:
1- Quid de la rupture?
2- Pourquoi la rupture?
3- Quels sont les indicateurs de la rupture?

Quid de la rupture?

Le terme «Rupture» est polysémique et revêt plusieurs connotations. Dans son tout premier sens, «la rupture» désigne une interruption ou une cessation soudaine de quelque chose.



Par Sylvestre Lempoua.

Ainsi, on peut parler de rupture des relations diplomatiques entre deux Etats; rupture d'une relation amicale, etc. La rupture est aussi synonyme de fracture ou de séparation soudaine en deux ou plusieurs parties de quelque chose. On peut parler, par exemple, de la rupture d'une canalisation. En un autre sens, la rupture désigne une déchirure ou un arrachement soudain de quelque chose. Ainsi, lorsqu'un câble

électrique se rompt, on parle de rupture du câble électrique. Dans un sens comme dans l'autre, la rupture évoque l'idée d'une césure, d'une séparation, d'un changement de quelque chose qui cesse d'être ce qu'elle était, pour devenir autre chose. Par conséquent, sans césure, sans séparation, sans changement, il n'y a pas de rupture.

Pourquoi la rupture?

On parle de rupture d'abord et avant tout, parce qu'on veut changer les choses. La rupture est un appel au changement: changement de mentalités, changement de comportement, changement de gouvernance, etc.

Cet appel au changement est suscité par la conscience morale qui nous interpelle, face au mal et au bien et nous invite à faire le choix du bien. Ainsi, entreprendre la rupture, c'est prendre conscience du mal que l'on fait et s'engager à ne plus le faire. Pour parler de la rupture, il faut d'abord reconnaître le mal qu'on veut éradiquer. Pour le cas du Congo, le diagnostic est déjà connu: instrumentalisation des ethnies, repli identitaire,

corruption, détournement des deniers publics, gabegie, impunité, clientélisme politique, politisation de l'Administration publique, népotisme etc. La rupture consiste, donc, à débarrasser le pays de ces maux communément appelés «anti-valeurs». Dans la même perspective, il s'agira de se débarrasser des anti-modèles qui produisent et reproduisent les anti-valeurs. On parle aussi de rupture, parce qu'on veut innover, faire quelque chose de nouveau, différent de ce que l'on a l'habitude de faire. Enfin, on parle de rupture, parce qu'on veut changer les choses, faire autrement. Ainsi, la rupture annonce un nouvel ordre qui doit trancher avec l'ancien. Seule, la différence entre ce que l'on fait actuellement d'avec ce que l'on faisait jadis permettra au peuple d'apprécier la qualité de la rupture annoncée et prêchée par toutes les autorités. Ce n'est qu'ainsi, qu'on saura qui est partisan de la rupture et qui ne l'est pas. La rupture se démontre par des actes et non par des slogans.

Les indicateurs de la rupture

Pour apprécier la rupture, il faut

bien qu'il y ait des indicateurs, c'est-à-dire ce en comparaison de quoi, on peut juger de la rupture ou non. Ainsi, nous retenons trois domaines clés dans lesquels on peut apprécier la rupture. Il s'agit des domaines politique, économique et social. (Voir tableau en bas).

Ces indicateurs que nous venons d'inventorier sont loin d'être exhaustifs et la liste peut être prolongée. Toutefois, il convient de souligner que la rupture en tant que «recommandation» du président de la République et du premier ministre ne peut être traduite dans la réalité que si les autorités politico-administratives font montre d'exemplarité, en donnant elles-mêmes la preuve de la rupture. La rupture n'est pas simplement un impératif qu'on impose aux autres, mais aussi à soi-même. Si elle peut être traduite dans les faits, la rupture entraînera, à coup sûr, la refondation de la société congolaise et renforcera les bases d'un Congo uni, prospère et solidaire dans lequel il fera bon vivre, pour tous les Congolais et toutes les Congolaises.

Sylvestre LEMPOUA
Administrateur des Saf,
diplômé de l'Enam
E-mail:
sylvestrelempoua@gmail.com

Dans le domaine politique

Situations antérieures	Indicateurs de la rupture
Instrumentalisation des ethnies et repli identitaire	Promotion de l'Etat-Nation dans lequel l'identité congolaise est placée au-dessus des clivages ethniques et tribaux.
Impunité, Corruption, gabegie et détournement des deniers publics	- Promotion de l'Etat de droit dont le principe cardinal est: «Nul n'est au-dessus de la loi»; - Sanctions sévères envers les auteurs des actes de corruption, de gabegie et de détournement des deniers publics; - Tolérance zéro vers les anti-modèles et les anti-valeurs.
Mauvaise gouvernance	- Bonne gouvernance dont la déclaration du patrimoine par les autorités politico-administratives constitue le signal fort; - Transparence dans la gestion des affaires publiques; - Gouvernance par les résultats et non par des slogans; - Culture de la reddition des comptes à tous les niveaux de l'Administration publique.
Clientélisme politique et népotisme	- Promotion de la culture de l'excellence et de la méritocratie dont le principe est «l'homme ou la femme qu'il faut à la place qu'il ou elle vaut».

Dans le domaine économique

Situations antérieures	Indicateurs de la rupture
Investissements massifs dans les secteurs improductifs	Investissements dans les secteurs productifs comme l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture, l'industrie manufacturière, les Tic, etc.
Existence des sociétés et entreprises écrans qui gagnent des marchés publics et les exécutent partiellement ou pas du tout.	Lutte contre les sociétés écrans qui sont à l'origine de nombreux chantiers inachevés ou éléphants blancs à travers le pays.
Les retro commissions dans la passation des marchés publics (10%) et le règlement des créances publiques au Trésor (20%) et à la Cca (30%).	Lutte contre la pratique des rétro-commissions dans la passation des marchés publics et le règlement des créances publiques
Economie de rente basée essentiellement sur l'exploitation pétrolière	Diversification des sources de la croissance économique par la mise en valeur des secteurs comme l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture, l'industrie manufacturière, les Tic, etc.

Dans le domaine social

Situations antérieures	Indicateurs de la rupture
Inefficacité des politiques, programmes et projets publics dans la résolution des dysfonctionnements de la société	Politiques, programmes et projets publics efficaces et dont l'efficacité se prouve par l'atteinte des objectifs fixés et la disparition des dysfonctionnements.
Inexistence de politiques d'innovations sociales	Existence des politiques d'innovations sociales en vue de reprogrammer le logiciel mental des Congolais (ses).
Absence d'une politique de l'habitat compatible avec les revenus des congolais moyens.	Existence d'une politique de l'habitat ou de location-vente en vue de donner des logements décentes aux congolais moyens.
Organisation calamiteuse des examens d'Etat entraînant des fuites et des sessions de remplacement	Organisation rigoureuse et méthodique des examens d'Etat en vue de redonner de la valeur aux Examens d'Etat et aux diplômés.
Accès difficile aux soins de santé de base	Existence du système d'assurance maladie universelle.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

<p>Président: Mgr Miguel Angel OLAVERRI, Evêque de Pointe-Noire</p> <p>Vice-Président Mgr Anatole MILANDOU Archevêque de Brazzaville</p> <p>Directeur de Publication: Joachim MBANZA</p> <p>Secrétaire de rédaction Véran Carrhol YANGA Tel: (242) 06.668.24.72/ 01 116 63 33</p>	<p>Saisie&Montage (PAO): Atelier La Semaine Africaine</p> <p>Service Commercial: Brazzaville: Tél.: 06.889.98.99 05.528.03.94</p> <p>Pointe-Noire: Tel: 05.557.78.71 06.655.80.03 / 05.553.16.93</p>
---	---

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

GX INTERNATIONAL

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kasai (face au cc) | Brazzaville : 03 Av Cardinal emile Biyendo (face à la Mairie)

Tel: (+242) 05.3040238 / 05.5501075 | Tel: (+242) 05.5501073 / 05.5501073

Nos partenaires: UPS, SAP, etc.

www.gxinternational.net



CELEC

COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

La Qualité à petit prix



Les Câbleries du Sénégal

Fil TH 1,5



7.000 FCFA



Les Câbleries du Sénégal

Fil TH 2,5



10.900 FCFA



Schneider Electric

Domaé

2.900 FCFA

legrand®
Prise Kaptika



400 FCFA



legrand®
Multiprise 2P+T

6.900 FCFA

legrand®
Hublot Rond



4.400 FCFA

6 Avenue Foch, Centre Ville Brazzaville République du Congo
Tél : 06 908 19 98 - 05 772 47 47 www.celecsa.com